

Nouveaux textes d'archives liégeoises

(Suite) (1)

par EDGARD RENARD

234. **èvôti**, entortiller. « veit que Anne et Margaritte, les deux filles Johan Simon, viendrent, destrainedèrent [étraignirent] led^t Hubert par les bras si serrés et envotellies dedans son mantea sy treffort [très fort] qu'il ne ceuste [= se sût] aidier ne déffendre » Esneux 71, XVI^e s. (s. d.).

235. **èvôye**, loin de soi. « et l' [le cheval] emmenèrent tellement qu'ils jettarent le goreau envoye » Esneux 71, 15.7.1624 ; « neantmoins qu'il l' [sa fille] avoit chassé envoye » ib. 73, 20.12.1669.

236. **èwalper**, envelopper. « deux fade [trousse] et une chakye [sètchéye] et un lit èt-walopé d'ung cofteux de tapisserie » 1546 Esneux 4, 74. Cf. *Textes*, nos 78 et 159.

237. **fa**, litt^t : faix ; contenait 6 « pesées, poisées » ; cf. *Textes* n^o 158. « qu'il at pry en bois d'òmout environ de III cens fax de fagot » Esneux 4, 13.2.1548 ; « parmy paiant d'an en an trauze fax et deux pezée de fure [foin] et livré à ung des quatre riwaige de Liege » ib. 2, 8.5.1553 ; « VIII faz et deux poisées de foing » Sprimont 54, 27.7.1600 ; « VI poisées de foing » ib. 55, 21.10.1603 ; « la court déclare apprécié le foing panné [saisi] à 19 patt. la poysée » Louv. 100, 10.2.1674 ; « et entré dedans, y ont trouvé deux groz faz ou boisseaux de favettes [feverolles] toute freche [fraîche] et nouvellement mises dans

(1) Voir ce *Bulletin*, t. 28 (1954), pp. 231-278.

lesd^{ts} bastiments, nommément sur le plancher » Sprimont 86, 18.11.1698.

238. **fâdeû** (ard.), fauteur, charbonnier. « pour avoir restitution d'une houtte de fadeux qu'il at prins en bois dè sare (l.-d.) » Tavier 5, 30.4.1620.

239. **falot**, falot, torche. « que Jean Pier Mabilie at allumé un bois ou fallot avec quel il en sortis dudit cabaret » Ouffet 52, 11, 11.1778.

240. **fagoter**, malmener, traiter à la façon d'un fagot. « avoir oyu dir Jean del brassine de Beaufays que s'il prenoit le s^r Vos par ung bras, qu'il le fagoteroit tant que le diable l'emporteroit » Esneux 72, 22.11.1642.

241. **FER.** « un fer à repolir » Louv. 59, 10.2.1720. Comp. *poliheû*.

242. **féré**, gaffe de batelier. Rixe entre bateliers et soldats à Hony : « lesquels [bateliers] tous ensemble, yvres et remplis de boisson, les uns armés de leurs ferrez, les aultres de couteaux, aultres de pierres, auroyent courus sus lesd^{ts} soldats, les empoignés, battus, blecez et maltraictes » Esneux 72, 22.6.1652.

243. **fèrone**, cercle de fer, virole. « les feronnes d'ung vieu stier » Louv. 94, 9.7.1665 ; « Item des ferommes de van » ib. 101, 9.5.1671.

244. **fèsse**, entrelacs de branches. « at veü Hubert Henry le goddon deffaire une feche à ung parioux » Louv. 66, 30.9.1598.

245. **fèssi**, entrelacer. « deux ou trois falx de verge pour fessy des parowè et pour avoir copé septé ou huit corre pour faire des xhinon [cf. n^o 309¹], et aussy pour ce que son fis at coppé des haure [harts] de sployon [traîneau? Ou plutôt erreur du scribe pour *ployon*, lien pour la vigne, fr. *pleyon*] » Esneux 4, 30.7.1548.

246. **à fêt di**, au sujet de ; cf. *Textes* n^o 166. « assavoir, â fait delle woy différentieuze, che [= si] on [n']at point veü qu'il y eust ung fossé eslevé et une sey [*seûye*] fait sur le fossé, de quoy le woy estoit cetoppey [*sitopéye*] » Esneux 4, 3.1.1547 ;

« et à fait de l'achat de mesonaige [maison] à Hornea » Louv. 62, 16.5.1570 ; « sur et au fait de la fortuycte morte de lad^{te} Marie » ib. 56, 2.8.1643.

247. FEUILLE, lame, plat. « en fut empesché par Godefroid de Fraiteure qui mit la main sur la feuille de l'espée, l'apponnant [apougnant] tellement qu'en le tirant hors ses mains il fut blessé en icelle » Ouffet 52, 22.5.1610.

248. fièrmint, serpe, courbet. « et leurs print leur fiermain, disant qu'ils avoyent coupé dans sa part » Esneux 72, 1646 (s. d.).

249. flamahe, feu, flambée (sens vieilli) ; litt^t flammèche. « dedens la ditte comune on ne doit faire flamache, cherbons... ne peut cherbonner ne faire flamasse » 1635 Stavelot, liasse 43.

250. flâwe, faible. « une part d'heritaige qu'il avoit sur la saulte [l.-d.], aussy fort et ausy flewe qu'il avoit acheté à Gyle le marischal d'Esseneux » Esneux 3, 8.2.1537.

251. « flestr(i)er, -oier », « flustrer », « frest(r)er, -royer », « frustrer », sont confondus par les scribes. On cite dans l'ordre chronologique les textes renfermant l'un et l'autre de ces verbes de sens général identique : abîmer, gâter. Cf. *Textes* nos 170 et 187. « assavoir quy aroit passé ne veü passe[r] outre l'isle Malherbe, ne veü frester nulle bieste, ne coppé ne veü copp[er] de mille sort alenthour de son preit » Esneux 4, 16.7.1548 ; « que aucun bestialz y avoient fresté l'herbe en fenalmoy an LXV, avant qu'elle fuisse coupée » 1565 ib. 8, 125 v^o ; « quelz sortes de bestes ils ou elles auroyent veü mengeant et frestant ens ung preit en marry [l.-d.] » ib. 71, 6.8.1620 ; « quelle sorte de bestes, soit vaches, brebis ou pourceaux, ils auroient veü menger et frester en une avenue extant au coing des rualles sur colleux [l.-d.] » ib., 19.9.1620 ; « quel sorte de baiste ils auroient veü maingant et flestrant à une moie [meule] » ib., 1.2.1621 ; « led^t adiourné serat condempné et amendé d'un florin d'or por estre rapporté es effroids [« bruit, vacarme, tumulte » Godefroy] des plaix général dernier, d'avoir esté sur ung ceresier appartenant à Ogier de Bra, mengeant et flustrant les ceries d'icelluy

contre son consentement » Louv. 55, 13.10. 1629 ; « rapportant de mesme que led^t Tossent avoit ung pollen quy s'en iroit vague [sans gardien] parmy les champs, mengeant et flestrant les biens d'aultruy » ib., même date ; « un poutrain, lequel mangeoit et flestroit dans ung héritage... led^t poutrain avecq ung ch[eva]l partenant encore aud^t Laurent, ensemble empasturez, mangeant et frestrant dans led^t héritage » Esneux 72, 7.5.1635 ; « une vache mangant et flestroiant dans les bois du sg^r conte » ib., 2.9.1647 ; « sy audacieux et présumptueux que d'empaischer d'emmener ses chevalx à la ferme [fourrière] des sg^{rs}, estant trouvé mangeant et frestrant les biens d'aultruy » Louv. 56, 29.8.1648 ; « Noël Pierre de Degnez, lequel at raportté que Pacquay de Hotchamps luy mange avec ses bestes et frustrer ung preit que ledit Noël at loué à Jean Everard de Foirzé, scitué à Hotchamps » ib. 57, 6.4.1658 ; « manger et festroyer les bien d'austruy » ib. 58, 8.5.1683.

252. **floyé**, fléau. « por s'avoir icelluy présumé que de vilainement et à sang battre à playe ouverte, avec ung floea, André Coccotte » Louv. 55, 15.2.1631.

253. **for-**, litt^t hors, préfixe ; cf. Louis Remacle dans DBR, 8, pp. 12 et 13. « qu'el a oü dire l'ung et l'autre que Gertrud enmoit Englebert et qu'el a oü dire que elle forroïwe [cf. n^o 502] aulcune fois... a tesmoigné que à son milheur sens que Gertru a forroyé » Esneux 4, 1546 (s. d.) ; « que le second adjourné luy mangeoit et fouloit son bien contre son gré avec ses bestes à laisne, de plus qu'il le fourmanioit [« manier » un bien : l'exploiter] et forlabouroit dans une piece de terre que ses autheurs avoyent vendu aud^t second adjourné ou les siens » Sprimont 85, 24.4.1692.

254. **fôrêye**, pitance en fourrage vert. « coupants et arrachants des herbes dans lesdits poids [pois] pour la forée de leurs bestes » Louv. 59, en mai 1725.

255. **forçon**, fourgon de four, rable. « dépose d'avoir vu la femme dudit Anthoine tirer avec un fourgon une botte de paille allumée hors de la cheminée dudit four » Sprimont 92, 13.2.1712.

256. *fé forîre* : arrêter les sillons avant l'extrémité du champ pour tourner les chevaux. « Ledit Gille Stiennon qui, s'y [au l.-d. *djoli djârdin*] pareillement accommodant ou semant aussy une sienne terre, pareille parte à celle du déposant, obligea celui-cy à faire foriere » Esneux 75, 23.9.1743.

257. *fossé*, DFL s. v. boue. « avec une houwe et une xhouppe [*houpe*] il ramassoit et rassembloit des fossez et terres qu'il iettoit proche la haye de sondit cortil » Louv. 94, 22.11.1664 ; « pour avoir esté accusés d'avoir enlevé quelques terres ou fossés dans le chemin de Degnez » ib. 58, 8.6.1669 ; « deffendons en outre à tous et un chascun de fossoier ou ramasser boues ou fossez, soit dans les chemins ou places wides » Sprimont 87, 30.3.1715.

258. *fouwâdje*, t. arch., forge ; survit dans les n. de lieux et de personnes. « de luy vouloir donner permission de faire ériger une forge ou fawage devant sa maison » Louv. 91, 2.11.1662.

259. *fouwîre*, cheminée. « Johan Renchon at acordé à Paulis que peult bouter hoirs une fowir où que Paulis demeure présentement » Esneux 5, 16.2.1550.

260. *fouyeter*, fouiller. « mais dit que s'at esté Sacré qui at dépouillé les dictes personnes et les feuilletiez par tout » Esneux 72, 12.9.1642.

261. *foyî*, fouir ; extraire. « dissons et recordons 'que tous les masswies et surcéans delle terre, haulteur et signorie d'Esse-neux peulent, dans toutes les aisemences delle haulteur et signorye susd^{te}, foîr pier, arzille, por eulx aixhessir [*ahèssi*] » Esneux 5, 13.10.1550.

262. *fûr*, fuir. « et comme led^t Jaspaire passoit devant eulx, il oît que led^t Guilheame dest : Voi-te-là [*vo-t'-là*] ung brave home de tirer dedains les collons [pigeons] en Amostrèn' ! A quoi il oît que led^t Jaspaire dest qu'il n'y avoit pas tiré. Et alors dest led^t Guilheame : Pourquoi fuève-toy doncq, puisque tu n'y avoit pas tiré ? » Esneux 71, 26.4.1621.

263. **fwèces, fwèhes, èfwèhes**, forces, ciseaux pour tondre les draps, les brebis etc. « ung ans[e] de pot, une losse, des efforces » Louv. 94, 9.7.1665.

264. « **gaignaige** », exploitation agricole. « le dit Jean Sprimont avoit audit de Chinvaux [*Tchévâ, Sainval*] mis à stuyt locale [bail à loyer] son gaignaige et cherwaige de Lincey » Sprimont 56, 3.7.1606.

265. « **gesturneux** », joueur de « guisterne », guitare ; cf. *Taut.* n° 70. « qu'à la dédicace dernier de Sprimont, Simon, fils Simon Dongné, résident à Damré, a esté sy outrequisé et téméraire que de son autorité privée faire des jeux et dances publique sur cestuy ban en faisant jouer violon et gesturneux » Louv. 100, 29.11.1664.

266. « **glauette** » : « luy dit d'abondant [en outre] que la femme du produisant avoit appelé son fils glauette, et l'inthimée lui repartit que son fils avoit esté porté son temps et pas l'autre » Louv. 96, 10.9.1667. Le sens semble être « avorton » ; peut-être à rapprocher de *crawètes* (Bassenge), avortons de fruits, voy. DFL s. v. *avorton*.

267. ***glèciner**, charrier des glaçons. Le 5 mars, un cavalier veut passer l'Ourthe à gué ; un indigène lui dit « qu'il ne luy conseilloit pas de s'y rendre tant à cause de la difficulté du chemin qu'à cause du passage de la riviere qui glassinnoit » Esneux 75, 20.3.1745.

268. « **gobba** », pot ; cf. *Textes* n° 192. « et dict qu'il estint à la taverne à la maison Albert et dict qu'y bewint [burent] siex pethy gobba... en la maison Albert où que on les [leur] avoit thiré des pethy gobba et Gertrud les [leur] fist payer, pour che, grouse èt quart [*grossès cwâtes*] » Esneux 4, 1546 (s. d.).

269. **grèfon**, ente, arbre à greffer. « Henry Homblet raport que on luy auroit rosté [re-ôté, enlevé] et tiré hors de terre ung greffon hors d'ung preit où il auroit parte aud^t greffon ; et at confessé Jehan Xhavée puis après qu'il l'auroit remis et replanté en son jardin » Louv. 55, 23.4.1629.

270. **grègne**, grange. « Visitation d'une graingne au lieu de Rovereux : ... les boix dè gran chappa [gerbier]... les boix dè desotrain chappa et de la moitié dèl bathier [*batîre*] » 1578 Sprimont 3, 13.

271. **grêteû**, grattoir, décrotoir. « Item un gretteu de faire [fer] stainné [étamé] et une breuste [brosse] » Louv. 98, 7.10.1669.

272. **gréve**, grève, gravier. « Il est défendu de fossoyer, tirer argilles, pierres ou grève dans les werixhas, terres ou chemins royaux et aisances sans le congé du seig^r ou de son commis » 1700 Plainevaux 27, 31.

273. **grèvèsse**, écrevisse. « at veü Lorent, filz Catin le costir [couturière], vendre des grewessche en la citeit de Liege quy ont esté prisses esd^t ès [en les dites, avec la désinence accentuée du partic. fém. pluriel] eawes d'Esseneux » Esneux 4, 11.10.1546; « Gurny qui a peichy à grevesche dans la goffe à Souverainpreit » ib. 5, 22.6.1550.

274. **gréviéûs**, graveleux. « que ces terres-là sont de médiocre valeur et diminuées à raison qu'elles sont plaines d'araines [arène, sable] ou gravieuses et constituées sur une éminence » Louv. 96, 5.5.1668.

275. **griyinne**, griote. « deux des filles Bastin Montfort, sçavoir Agnès et Elisabeth, lesquelles ravagoyent les griennes dans le jardin du vicaire de ce lieux en rompant et depieçant [mettant en pièces] les branches des arbres » Esneux 74, 12.10.1711.

276. **groûler**, gronder; cf. *Textes* n° 202. « ayant aussy aultrefois ouy grouler [en surcharge : « murmurer »] lad^{te} vevve contre lesd^{ts} borchelliers... dist avoir aultrefois ouy sa mère laquelle se mescontentoit et grouilloit... elle se mescontentoit et grouilloit » Esneux 72, 26.5.1626.

277. **HABITS, ÉTOFFES**, etc. — « que la femme Johan Dongné pourtat en sa maison ung mathie [lire *manté?*] à Johan Dongney et ung nowe coutria [*noû cotré*]... des mathie et des coutria » Esneux 4, 11.11.1546; « Jehenne, femme Lambert delle ville,

nous a tesmoigné par serement que Jehenne, che [= sa] damhelle [servante], luy a dict que le damhelle Serva luy a dict que sa damme dissoit que che n'estoit point à fair à une ribaude de pourter cower [corps de juppe] foré de velour... et dist-èl qu'il a ouï dire la femme Lambert delle vilhe que la femme Serva dissoit : Hé ! le trowande, le ribaude, ches [cisse] Gertruid ! Est-ce elle à fair de metre dè cower foré de vellour ? Che n'est point à fair à elle, s' [= ç'] est à fair à bonne et damme [bonès dames] et à gens de bien » Esneux 4, 1546 (s. d.) ; « ung viel noer deschirrez cottereaux » Louv. 61, 8.11.1567 ; « Item une viel faie [faye, mantille de soie] de femme, de petite estime » ib. 64, 19.3.1593 ; « item chincquante florins un fois pour un chamar [tchamâre], item promis de donner à Catharine sa fille une heuck [heûke, DL 719], un scrin [coffre] » 1594 Fexhe-Slins 28, 41 ; « tirant la femme [datif] dudit Michiel la barette [serretête] jus de la teste » Sprimont 54, 15.2.1601 ; « luy demandant ung cottreau aussy beau que ung chamar » ib., 11.10.1606 ; « qu'il luy avoit desrobé ung coursy [côurtchî, couvre-chef] et des barrettes » Ouffet 52, 22.10.1608 ; « un chamar tout équipé et un nœuf cottreau » Sprimont 90, 20.3.1617 ; « et commençat à mettre sa main par force, contre le gré de la déposante, sous son cotrillon » ± 1624 Ouffet ; « une piece de carsée [sorte d'étoffe, G. II, 566] blanche » Esneux 72, 12.9.1642 ; « et sur ce, luy a donné trois patacons avecque de la karsée pour un bat [bas] de chausse... d'avoir donné pour rengroxhe [supplément] lèd^t trois patacons avec lad^{te} karsée... » ib., 2.10.1608 ; « un violé [violet] cotillon... un cotillon brun pière [bleu] » Louv. 95, 23.1.1666 ; « Item une heuque et son chapeau [capuchon] » ib. 98, 7.10.1669 ; « un liard de carsée rouge » Louv. 104, 7.5.1678 ; « un d'entre eux habillé d'un iustacorps couleur de miniure [lecture peu sûre], ayant une hisse [souquenille] de toile dessous icelluy iustacorps » Esneux 73, 30.3.1691 ; « une jupe de tamine de manne [du Maine ?], un juppon de taminne de manne, une juppe de demis damas de londe [Londres] couleur jeaune, un juppon de tamine de londe avec garniture d'argent, une juppe de chargette [sergette] de France, une juppe de damien [d'Amiens], un juppon de tamine de feran-

dinne [ferrandine, tissu de soie tramé de laine] » 1735 Liers 12, 50.

278. HAIES ; cf. *Textes* n° 207 :

A. Type lexical **hâye** : « Item salvons et wardons que nuls ne peult endit pays tendre ne hayer [t. de tendrie], se ce n'est par le greit et consent dudit seigneur » Sprimont 96, 11.6.1511 ; « pour y [dans le bois d'*ômont*] prendre mairins pour maisonner, leignes pour ardre, paz et verges pour cloier et por hayer » ± 1580 Esneux, 71 ; « pour ce que ledit cortil n'est renclo et hayez et n'y ayant aucun flaxhis ne cloisemens » 1597 Sprimont 5, 40 v°. Comp. « hayener » dans *Textes* n° 207 D.

B. Type **clôre**. « pour sçavoir qui avoit prins et asporté des clusins ou soies en lieu qu'on dist en la terre deseur la ville » Louv. 63, 27.11.1589 ; « Margueritte, servante à Leonard Wignette, qui déclussoit les haye des prez de Jehenrée [l.-d.] » Esneux 72, 18.5.1643.

C. Type **flahî**. « Noël luy dest qu'y tint que le flaxhis faizoit l'entredeux des hirtages différentieux... et luy dest Noël qu'y ne copast point le flaxhis, car y at dest ledit Henry qu'y demeure de stocke à stocke [bout à bout] où que le flaxhis estoit » Esneux 4, 11.9.1548 ; « por s'avoir de tant abusé que de faire démolir ung flaxhis avecq plusieurs notables estocques [*stok*] d'entre son héritaige et l'héritage Jean Hornea » Louv. 55, 21.1.1634 ; « qui auroit coupé des bois ou flaxhis partenans à autruy » Esneux 72, 9.4.1646 ; « avoir couppé des chesnes ou naves [bornes] dans le flaxhis de laditte prairie » Esneux 72, 1.3.1649.

D. Type **hârber**. « avoir couppé espinnes et hayrbes » Ouffet 52, 11.1.1614 ; « at envoyé feu Piere Gotale couper une charée d'espinnes endit bois [de *histreû*, à Sprimont] et l'ont esté quérir et menner au préau [l.-d.] pour reharber » Esneux 72, 7.6.1646 ; « qu'el auroit ung iour cy-devant reconnu ung sac pendant à ung herbage » Louv. 57, 21.4.1659 ; « d'avoir veü les enfans dudit Jean Bastin, nomément Jean et Gelette, desharber et desreuber les soyes dudit Souverainpreit » Esneux 73, 20.12.1669.

E. Type **seûye**. « led^t grand Winand et Winand de Roissir quy avoent stopper [bouché] et faict des seyes aud^t islotz por deffendre de passer » Esneux 4, 30.1.1548.

F. Type **hinon**. « et venant le temps qu'il serat convenable de couper led^t xhenont, icelluy par les ambedeux partyes se debverat coper de telle haulteur et en telle saison que cognisseurs diront » Esneux 71, « la nuyct S^t Toumas » 1593 ; « avoir plussieurs années renclo led^t xhinon tant de cohises [*cohis'*], spinées [**spinéye*, collectif d'épine] et aultres bois qu'il découpoit endit xhinon que d'aulcuns petits chenueaux croissants end^t tiege... hors du hingnon et espinée nouvellement plantée... disant que deux desdits chaisne serroyent dud^t xhingnon en question... ens aulcuns boccar aud^t hingnon » Ouffet 52, 11.1.1614 ; « j'ay esté coupper deux ou trois bois de corre [coudrier] dans le xhinon de vostre prairie » Esneux 75, 12.4.1734.

G. **tramaye**, trém ail. « que lesdits enfants ont usurpé et s'approprié certaine portion d'aysance contiguë à une piece de prairie leur appartenante en lieu dict piccopré anprès de Chanxhe et mesme couppé un fraisne qui faisoit la séparation de lad^{te} aysance et de lad^{te} prairie et puis planté ou faict planter une haye ou tramaille qui enferme lad^{te} aysance jointement à lad^{te} prairie » Sprimont 85, 14.2.1686.

279. **hak'sèle**, paille hachée. « qu'il at convertit, les deux ans derniers, à hacselle presque un peu plus ou peu moins les pailles provenantes desdits bien et les donnez à ses chevaux » Louv. 59, 27.7.1706.

280. **halbårdi**, hallebardier. « Mathy Mawez, le halbardy, demourant en lad^{te} po[ro]eche [scil. S^t Nicolas outre-Meuse] » Esneux 4, ± 1550.

281. **hâler**, placer une échelle. « Item est condicionéit que led^t Johan Pirloy peult et pourra schallier entre ly et led^t Johan Jamolet pour couveryer es maisonage et non aultrement » Esneux 2, 2.7.1517.

282. **halète**, échelette. « s'abordant [approchant ; comp.

N. D., 11, p. 47] vers laditte charette munit d'une halette en mains » Sprimont 92, 18.10.1719.

283. **hame**, banc ; **hamê**, escabeau. « Item un long ban, une table avec trois petits chamay » Louv. 95, 16.8.1659 ; « ayant mesme donné plusieurs coups de xhame et poings à leurs advers » ib. 58, 5.9.1671.

284. **hanter**, rechercher, faire sa cour à. « il a ouï dire que Englebert hantoit Gertrud » Esneux 4, 1546 (s. d.).

285. **hâr**, hart. « et par ladite Jehenne reprochier et dire à son dit marit : Meschant, meschant, j'aye terriblement employé mes mouttons et ossy mon argent, à toy rachapter de la hart... j'ayme mieux, ce te l'as desservu [mérité], que on te fache pendre que de mettre mes biens et mes mottions » 1579 Esneux 71 (s. d.).

286. « **h a r d é e** ». « qu'on luy a desrobé en sa maison de Beemont ung fond de charre et une hardée de fer » Ouffet 52, 31.1.1634 ; « fourmes, armoires, lesons, bancq, tables, scames [*hame*] et toutes sortes de hardée, vasseau et ustensils » Esneux 72, 23.9.1638 ; « Item un coppe et une hardée d'ypre » Tavier 43, 20.10.1657 ; « Item encor un losse, un quimounay [*k(i)mouné*] et une hardée d'erer » ib. 56, 2.5.1676. Cf. *Textes* n° 216. « Dérivé en *-ata* du franc. **hard*, fr. hard » écrit J. Herbillon DBR, 11, p. 161. Mais le sens — sur lequel cf. G. I, 277, s. v. *hâre* — reste à préciser.

287. « **h a r o** ». Deux compères se sont disputés : « le marit de la déposante tâchoit de les accomoder en disant : Sà ! camarade André, il faut haro [on peut lire « hare », mais quid ?] l'un à l'autre ; c'est peu de chose de cela ! » Louv. 97, 16.10.1668.

288. « **h a r p e** » quid ? « concluant qu'icelluy serat attaind et convaincu en amende de 3 florins d'or, vu l'ordonnance de ceste courte, pour retenir [infinif causal] en sa maison harpes appartenant à Jean Rigal meusnier, outre la restitution de tels harpes » Louv. 55, 14.11.1630 ; « dit bien sçavoir que l'adiourné, après la mort de sa feu merre, il a raporté de la

maison de sa ditte (sic) un pacquè de harbes et meuble nouwé dans une couvert de lit, sçavoir un cotrion et [déchirure] » ib. 89, 15.12.1661.

289. **hasse**, **hèsse**, dévidoir ; **stalou**, pied du dévidoir. « Item ung hespe et estallon » Louv. 94, 3.7.1665 ; « Item un haspe et un estallon » ib. 98, 7.10.1669.

290. **hâssi**, brandir. « des pierres, lesquelles pryst en sa main, les hassant après led^t Hubert » Esneux 71, 14.3.1572 ; « il agressa son dit frère et illecq se saisit d'une hache, quelle il hausat et poussat de roidure [*rudeûr*] sur son dit frère » Louv. 59, 10.6.1718.

291. **hatche**, flambeau ; Cf. G. I, 260 ; DL 311 et 735 ; AHL, 3, 413. « marchant devant le peuple à la procession avec une tors [torche ; cf. AHL, 3, 425] ou hache en sa main » XVII^e s. Esneux 71, s. d. ; de Chevron, le 14.10.1679, le curé Ser. Jalheau écrit à sa tante Jehenne de [déchirure], relicte de feu Mathias Caber de Lillé : « Ma chère tante, j'ai receu le flambeau que m'avés envoyés ; ie feray, Dieu aidant, mardy prochain en nostre église la messe de torse, et mardy en huict iour à Bra, à l'intention de feu vostre marit, nostre oncle, l'âme duquel Dieu absolve » Louv. 106.

292. **haverouïle**, ableret, filet de pêche. « at veü le scrinir [menuisier] de Hony peschir al havverouille en la goffe de Hony » Esneux 4, 11.10.1546 ; « une haverouille qu'il avoit apporté de Montfort pour poisser » ib. 73, 20.12.1669 ; « soys sont présumé de venir avec une perche de havverouille frapper contre les vistres de la chambre du déposant » ib. 75, 20.6.1740.

293. **haw'lète**, petite houe. « de battre, férir et navrer led^t Toussainct avecq ung haweau ou hawelette » Sprimont 56, 13.6.1606.

294. **hayon**, échelon. « avoir coupez VIII à IX challion d'eschelle » Esneux 71, 16.5.1600.

295. « h a y o n » débris, litt^t haillon. « petits et vieux hayons

de meubles » Louv. 100, le 30^e de l'an 1672 (sic). Comparez : « toutes sortes de xhaillons » 1730 dans G. II, 603.

296. **hé**, crochet à fumier. « Item une foche, un treain [*trèyin*], un rave [*rable*], une hauue [*hawe*] et un hé » Louv. 98, 7.10.1669.

297. **hène**, morceau de bois fendu ; cf. *Textes* n° 229. « et Johan quy at coppé delle legne à pirhea [l.-d.] et le fait en faux [*fa*] et luy a veü repourter une xhinne de chesne pry en boix d'Awillonpusse sur les stez [l.-d.] » Esneux 4, 30.7.1548.

298. « **herber** », désherber, lat. *ex-herbare* ; cf. le gaumais *chèrbèy*, sarcler. « Que personne doresnavant ne se présume de herber es grains d'aultruy » Louv. 56, 30.4.1644 ; « Antoine Burtembourg, sergeant, lequel at relatté, comme par cette il fait, d'avoir aujourd'hui entre une et deux heures après midy, calengé Marie Leroy de Deigné qui herboit dans une mesture [*mèstèûre*, *méteil*] appartenante à François Beaufort » ib. 54, 5.6.1787. Comp. : « comme estoit aussy deffendu et deffendons encor aux enfans et autres de chuillir [*cueillir*] herbes dans les grains d'autrui » Sprimont 87, 30.3.1715.

299. « **herde** », troupeau commun ; cf. Él. Legros dans *Enquêtes du Musée de la Vie wallonne*, 4 (1947), pp. 347-74 et 5 (1948), pp. 65-80. « Les surceans des olneux et aultres soys plainent de cieux qui font [*fizèt*] grasse herde de bestes à laisne à leurs intéresse et discommoditez » Louv. 56, 4.4.1644 ; « il ne herde luy-mesme que particulièrement... luy ordonnant de au futur herder en commun » ib. 57, 15.9.1657 ; « ceux faisant petite herde en forest [l.-d.], aisance du bancq de Lovegné... le régleme[n]t d'aisance et herdage... faisant herde séparée et disting de la grande herde » ib., 10.5.1660 ; « que l'adiourné sera condamné en amende de six florins d'or ou tel aultre que la cour trouverat convenir, pour avoir l'adiourné, en contemnement [*mépris*] des record et usances de ce lieu, fait herde séparée de baistes à laine ; mieux, refusé de herder avec la commune et ne voulu contribuer au payement du berger commun » ib., 9.6.1663.

300. **hèrpe**, en bandoulière. « que led^t Lynar print des

pierres au fond de l'eaue et [un trou ; suppléé : ruat a]près louis [= lui, scil. Franchoy dèl Leiche], l'attendant [atteignant] au doz à une valisse [qu'il] portoit en scherpe » Esneux 71, 19.7.1610.

301. — 1. **heûre**, grange. « Mathy Jehan, fâcheur et inhorreur dudit foin » Louv. 42, 14.7.1646 ; « quant aux grains, ledit fermier les deverat inhorrer [enranger] et charier à ses propres frais et dépens... cy deverat-il aussy chaque année inhorrer les grains » 1700 Esneux 40, 70 v^o ; « une grange pour y inhorrer les grains » 1778 ib. 53, 79. Cf. AHL 3, p. 414.

302. — 2. **heûre**, secouer. « quel personne il ou elles auroient veü, soit par nuict soit par jour, cheure, abattre ou rassembler des fruicts, tant poires que pommes, dedains les jardins dud^t sg^r... avoir veü les enfans Gennon, la feil Leonard Mellen, qui chooyet ung poirey de teutent [*teûtin*, esp. de poire] » Esneux 71, 29.10.1621.

303. **hèv'ler**, **hèm'ner**, émonder. « poront couper et xheveler lad^{te} haye dè costé vers leurs héritaiges et tirer les clusins en provenant à leur proffit » Esneux 71, « le nuyct S^t Toumas » 1593 ; « dist avoir renclo souventes fois lad^{te} haye... et que lors il couppoyt et xheveloit au plus appareillé [à l'endroit le plus indiqué] dud^t xhinon pour en restoupeir des boccar » Ouffef 52, 11.1.1614.

304. **hèvurlin**, hervien, habitant de Herve. « un nommé Gile le Hewerlin » Ouffet 52, 22.10.1608 ; « luy disant qu'il luy venoit dire, de la parte d'un homme de Herve, de se rendre incessamment au lieu de Barveau ché le nommé Bonhiver pour aller parler à ce prétendu heverlin... s'il ne s'est dit marchand hayvurlin » Esneux 75, 13.3.1745.

305. **hèyance**, héritage, litt^t échéance. « tous les escheansche que ly estoit succédez et dévolus par l'obit de ses peire et meire » Esneux 2, 15.3.1520 ; « sour tout eskeance et succession qui à ly pourra parvenir » ib., 5.12.1524 ; « sur tos ses biens et escheans qui ly poroit estre succedeit ne parvenus de peire et meire » ib., 15.6.1528 ; « III stiers de spealte rente heritable assennés [assignés] sur toute sa xheance, liquel luy est parvenu de peer

et de mer » ib. 4, 10.5.1546 ; « Johan dè sart nous at tesmongné par seriment que à son milheur sens que Gathon at lessy le deisme où il xheoit... Maroye at tesmoigné que Gathon at lessy le deisme où elle xhé » ib., 1546 (s. d.) ; « les canons qui sceront xheü à la saint Andry prochen » ib., 14.3.1547 ; « compris que led^t Remy doit paier les cannons esxheüs à la St Andry dernir » ib. 6, 20.3.1555.

306. **h(i)èdrèsse**, vachère. « que cette advertance [avertissement] luy avoit esté faite par la herderesse de sa maison » Esneux 74, 7.10.1715.

307. **hièli**, étagère à vaisselle. « une grande lousse [*losse*] de bois, une moindre [petite], et quatre ceuillers aussy de bois, avec le xhiely » Sprimont 85, 28.3.1690.

308. **hièrtchî**, **hîrtchî**, traîner. « A rapourt des massuirs : Corbea de Strovea [Strivay] hierchèt des grouz fawe [hêtres] hoirs des bois d'Esseneux atous [avec] des chevaux » Esneux 4, 18.4.1547 ; « quel personne ils ou elles auroient veü passer ou hierchier des bois venant dè bois d'Esseneux... avoir veü la vieulle Petit hiercheant des faz à l'entrée du prez » ib. 71, 29.11.1621.

309. **hinon**. — 1. baguette écafé : « at veü Maroy, fil Ailly de Méry, qui at copé end^t boix des corre, et disoit lad^{te} Maroy que s'estoit por fair des xhinons » Esneux 4, 30.7.1548 ; — 2. équignon, bande de fer sous l'essieu. « Item une haulte charette avec son escy [*èssi*] et hixnon » Louv. 98, 7.10.1669.

310. « **histou** » ; sur ce droit seigneurial à Stavelot, voir AHL 5, p. 53. « le seigneur doit avoir le halestote [var. : « le hastote »] endit pays » Sprimont 96, 11.6.1511 ; « tout et de quant que feu Jouette, fille Jean d'Andoumont, avoit de biens meubles au jor de son trespas, soit bestes ou aultre chose, que on appelle droit de havelistot appartenant âz seigneurs » Louv., 14.1.1594, au dos de l'acte : « ... tochant le havelstoet de Jowette, fille feu Jean Dandoumont ».

311. « **histour** », afr. *estor*, combat ; cf. s. v. bourine. « qu'elle a veü Thoma, fils feu Henry Thoma, et Jacq, fils

Jacq Puissant, faisant histour l'ung à l'autre » Louv. 66, 18.5.1596.

312. **hiwer**, var. *houwer*, esquiver. « C'estoit por garder son courpes et pour éviter et xhiwer Collée » Esneux, 15.3.1550.

313. **ho**, grain ; cf. *Textes* n° 237. « XIII styers de xhos moullus ou non mollus » 1639 Esneux 25, 145 ; « deux tirche de xho de spealte et une tirche de regon [seigle] » Esneux 4, 15.10.1548 ; « unne quarte de rente blant xhous de speaulte bien abillye sans fraude » Tavier 1, 3.3.1550 ; « deux stiers moitié xhos, moitié seigle » 1747 ib. 47, 30.

314. **hôder**, brûler. « s'ils n'ont eu plussieurs fois de leurs dits enfans qui ont estez bruslez ou, vulgairement parlant, xhodez, sy avant qu'aucun en at esté estroupie » Louv. 96, 5.11.1667.

315. **hol**, non tassé. « et estant la moulnée rammenée à sa maison, remesurarent en présence du sergeant de la court d'Ouffey et ne trouvarent que quatre stier rees [à ras] et une quart bien hol mesurée » Ouffet 52, 7.11.1613. Sur l'emploi adverbial du qualificatif, voir *Synt. La Gleize*, 180-182.

316. **honte**, parfois masculin : *ti n'as nou honte* (Esneux). « avoir oyeu dire ledit Lambert que le s^r de Bauvengnée [sur cette petite seigneurie, voir *BTD*, 15, pp. 18-19 et 24] le faisoit pilhier de ses gendarmes et que pour cela il s'en alloit parler à seigneur de la Chappelle, disant que c'estoit ung honte que le sg^r lassoit pilhier sa s^{rie} d'un petit sengneureau [hobereau] » Esneux 71, 1579 (s. d.).

317. **hossi**, secouer. « et a veü le fils dud^t Dionis quy xhochive des patte [épis] de bled avec le fils Guilleame d'Amblève... et le fils Guilheame d'Amblève appelé Poullen quy chochoye des patz de bled en lad^{te} terre » Louv. 100, 18.10.1671.

318. **hôt**, giron ; **panê**, pan, drap (sens arch.). Johan Pirloux d'Englebermont (Rotheux) veut racheter 3 muids de rente de la demoiselle del Gote (Nandrin) : « Johan Godefroid delle goutz nous at tesmongné par seriment qu'il at bien cognissance que après che que sa mère, la damoizel delle goutz, fut adiournée

pour reprendre son argent â fait des trois muys de rente, que lad^{te} damoizel vient â maïeur quy estoit alhours tendre xhoux et panneaux et redemandat son argent, et tellement que le maieur luy respondict : ôte[z], je n'a point tous l'argent — et qu'y manderoit Johan Pirloux. De quoy lad^{te} damoizel respondict que point ne atenderoit » Esneux 4, 8.11.1546.

319. **hôt'lêye**, gironée, plein un tablier. « rapport d'avoir veü la plus aînée des filles Remy Martin cueillant une xhotellée de poume à une mellée appartenante à Noël Fréon, déclarante icelle qu'elle les vouloit remporter audit Noël, mais vit qu'elle les mettoit proche un flaxhis [haie] » Louy. 55, 2.10.1630 ; « Item qu'il at esté dernièrement veü sortant de la grange avec une xhotelée de grain » Sprimont 86, 23.10.1698.

320. **hôtton**, DFL s. v. grain ; semble désigner ici le résidu de la mouture, que s'adjudgeait le meunier. « dist qu'un varlet dèdit moulmier luy auroit un jour prin une banse de hottons [remplace « poulfraïn » barré ; *poûfrin*, poussière] pendant que le déposant estoit soignant ses chevaux desquels s'avoit servu en aportant sa moulnée aud^t mollin... Maroy dist qu'ayant esté â mollin avec les bra [cf. n^o 103] d'André le rouffon et estant dans le trimou [trémie] deux banse de bra pour moudre, icelluy [meunier] auroit raceuillé [*racoyî*] ce qui provennoit d'icelluy, disant que c'estoit hottons pour ses chevaulx » Ouffet 52, 2.5.1624 ; « dist que ledit moulmier port le nom de faire mellieur hotons que n'appartient » ib., 16.12.1625.

321. **houkî**, appeller, héler. « Remy dest que touchant à ces contes-là point ne s'y volloit accorder et s'en vove [volut] en alle[r], de quoy [les témoins] dirent qu'y [Noël] rehukit Remy en disant... » Esneux 4, ?.12.1545 ; « ille [Pierre] dict que le cheval Englebert se déloia delle nuit, dequoy ille dict qu'il se relevat et qu'il hoickat alle huis delle setouffe [chambre] et que personne nelle [ne lui] respondict » ib., 1546 (s. d.) ; « il oît Wilheame qui huccat Frerar [passeur d'eau] qu'il [le] venis passe[r] ; delà, quant Frerar s'arivat [toucha la rive] delé Gilheame... Johan, filz Thomas dèl leche, quy nous at tesmoigné qu'il at oü Wilheame le brasseur quy huchat que Frerar

le venist passer ; et après ce, quant Frerar vinve [vint] à rive emprès led^t Guilheame, veït que Guilheame stichat d'une demy picke après Frerar ; après, les veït quy toursint [*toûrsî*, se tirer] l'ung sur l'autre et veït que le bonnet Frerar en alloit aval l'eawe [à vau-l'eau] » ib. 21.11.1547.

322. **hoûle**, DFL s. v. talus (entre deux champs) ; cf. *Textes* n° 249. « et ch'est à condition que les boy devant les dites terres à lienge [en ligne droite avec, en face de] des cheanpias [l.-d. : *tchampé*] devant les hirtages del vaux, s'en revenant al valèy [vers le bas], s'ensuant [suivant] la voie de chy â [jusqu'au] hoelle et â passon [piquet] qui ont esté mis par les ambedeux parties... » Esneux 2, 21.1.1530.

323. **houpê**, tas. « trois ou quatre houpeaux de foen » Esneux 8, 1.7.1562.

324. **hourêye**, talus. « en reculant contre unne hurrée ou racine d'arbre qui est à l'opposite de la cimiterie » Ouffet 52, 22.5.1610.

325. **houwer**, lancer, litt^t huer. « mais ledit André huat son chin sur luy » Sprimont 92, 18.11.1719. Cf. n° 326. Pour les termes de même sens, voir DFL s. v. lancer.

326. « h u r e r », syn. de *houwer* ; cf. *Étym.* pp. 146 sv. « que le chien dud^t s^r Nolet a été hué [cf. n° 325] ou huré sur led^t taureau étant dans la prairie de l'intimée » Esneux 73, 7.10.1688.

327. **hwèrcî**, écorcher. « et dist que après que Johan Winand at esté après luy por xhorsy le chevalx et dict que point ne l'at xhorsy, mais dict que après at veü le pia [peau] dè chevalle elle xheure Johan Winand... que Nicolle de rossir [l.-d. : *rwèzîre*] at esté xhorxhy le chevalx » Esneux 4, 20.10.1546.

328. INJURES, JURONS, IMPRÉCATIONS. — 1. « qu'il a oü la femme Bastin [qui] dest à Lambert d'Evieux : Traître, rachetez de la hart, — et que che [si] le singneur en euvis [eût] fait che qu'il en appartenoit qu'y n'ewis point fait che qu'il at fait, — et oït la femme Bastin [qui] dest à la femme Lambert que s'estoit une crapote de puten » Esneux 4, 23.1.1546 — 2. « di-

sant que le susdit Gilet l'avoet nommez railleur [*râyeû*] et replanteur de cuffin » 1547 Sprimont 1, 177 v^o. — 3. « assavoir quy aroit oû dire lad^{te} Anne ne son fis que le fils dèd^t Linar eust esté à power [poires] de Bastin par nuittz, et aussy assavoir quy aroit oû lad^{te} Anne quy ait nommé la femme dèdit Linar chinne [chienne], ne troye, ne grand coveres [couveuse] de crappo, ne grande drize [on peut lire « grize »], ne assy assavoir se on [n']at point oû dire lad^{te} Anne que la femme Linar ayt chepatté [écrasé] ses enfans... que le filz Linar estoit à poir Bastin atous ung bansetea [*bansté*] environ de nuicte » Esneux 4, 7.11.1547 — 4. « adont respondiet Denixhe : Pour cauze que vous m'avé nommé crappo et faux traître crappoux » Esneux 4, 1548 (s. d.) — 5. « dissoit que Johan de Vilhen estoit ung ord [sale] crappoz » Esneux 5, ? .12.1548 — 6. « lesse-moy en paie, meschant deschittés [*d(i)hité*] crappo » Esneux 8, 7.1.1561 — 7. « Là-mesme nostre dit sergant at raporté que ledit Hubert de Doulneux at renonchie [déclaré] à l'enqueste dudit Johan Simon, dissant par ly qu'il avoit dit aud^t Johan Symon qu'il n'avoit point sy mal son cu que led^t Johan Symon, car led^t Johan Symon ne pouvoit plus seoir avec ses compagnons là » Esneux 8, 15.2.1563 — 8. « Enormités » proférées par la femme Martin « en revenant de messe » contre la femme Laurent de Hotchamps : « je suis meilheure à quu [cul] que tu ne es à visaige ou test... si on te eusse fait ton droit, tu fusse arse et brullée yl at desia long temps » Louv. 62, 9.12.1572 — 9. « Sendienne [déformé de sang-Dieu] ! valleit [*valèt*], je te ferai certain [te payerai] soit ung demy daller, soit ce que soit » Esneux 71, 27.5.1580 — 10. « que led^t Lambert estoit ung cockin et ung bordeur [*boürdeûs*] et que c'estoit domaige que on ne luy rompoit la teste » Esneux 71, 27 mai 1580 — 11. « Loys, fils Loys Jennon, cryant après ledit Bossart, l'appellant viel blanche barbe » Sprimont 54, 12.6.1600 — 12. « pour l'avoier appellé par plusieurs fois bourdeur et fau rapporteur... pour l'avoier appellé teste de son baston [ici, membre viril ; comp. n^o 25 ci-dessous], et roie et trous de son cul » Sprimont 54, 17.10.1600 — 13. « pour l'avoier appellé méchant, bougre, fil de ribaude, en se faisant quetenir [cf. n^o 574] en sa maison de ses filles :

Lassé moy l'aller tuer et luy ruer un couteau au corps » Sprimont 54, 19.6.1601 — 14. « l'appellant larron, bougre, trahistre, fil de ribaude, lombard [usurier], plus que lombard » Sprimont 54, 17.7.1601 — 15. « pour l'avoir appelé corseur [hwèrcéu?] de cheval et wache, trahistre et semblable » Sprimont 55, 21.5.1602 — 16. « pour l'avoir injurieux [lire « injurié »], l'apellant railleur de metz [arracheur de bornes] » Sprimont 55, 5.11.1602 — 17. « Traistre, méchant traistre, tu n'est pas por [homme à] aller devant [les] gens ! » Louv. 67, 17.11.1605 — 18. « pour avoir appelé la femme dudit Mathy ribaude d'espaignoul et fille d'espaignoul » Sprimont 56, 19.10.1606 — 19. « s'avoir présumé d'appelle[r] la femme dudit Gendkin méchant femme, truant, putaine, apellant et cryant coucou et semblables injures » Sprimont 56, 16.7.1606 — 20. « pour avoir ladite Pirette appelé lad^{te} Giellette chienne, chienne, lexhe [lèhe] que tu est, qu'a-tu fait de ta houtelée [portée, grossesse]?... pour avoir ledit Collard appelé la femme dudit Johan double putaine, tu as esté chargiée d'enfant passé plus d'ung an : qu'a-tu fait de ta xhoutelée, où l'at-tu mis ? » Sprimont 56, 14.11.1606 — 21. « ayant deux ou trois fois huchie la femme dudit Orban hors sa maison, l'apellante coroigne, morée [charogne ; G. II, 621] et semblable ; vien hors, diable d'enfer ! » 1607 Sprimont 56, 283 — 22. « ayant ledit Franck appelé verbalement que la femme dudit Jowanet estoit ribaulde et putaine d'ung Hubert Bottet et son marit vihot [cocu] » 1607 Sprimont 56, 283. — 23. « pour par ladite Gertruyd s'avoir présumé d'avoir appelé la femme dudit Henon macrelle, ginade [afr. « genaux », gueux ; BTD 3, 164] et larnesse » 1607 Sprimont 56, 289 v^o — 24. « pour luy avoir reproché qu'il avoit fait ses plaisiers charnels d'une femme résidente en sa maison, appelée Cathelinette, et qu'il avoit fait le diable vihot et qu'il avoit et entretenoit des sorciers en sa maison qui ouvroyent ses fenestres pour luy faire rober [voler] ce qu'il avoit » 1607 Sprimont 56, 298 — 25. « il veit led^t acteur venir en sa maison pour arrester le vieu d'Aiwaille, lors il ouyt le deffendeur venant de dormir, lequel, dressant sa teste, dest telz motz : Arrest, la teste de mon vit [vé] ! » Esneux 71, 12.10.1615 — 26. « lequel juroit par nuict telz mots : Je renye Dieu »

Esneux 71, 26.10.1620 — 27. « jurer la morte, chaire, taiste ou san[g] de Dieu benny » Esneux 71, 28.1.1621 — 28. N. Lambermont, meunier, injurie le greffier Vandenberg, disant « qu'iceluy Lambermont estoit meilleur et de meilleur race et qualité que le déplaidant, plus saige [sèdeje, sage] mille fois que luy, et qu'iceluy ne meritoit de porter l'estat qu'il portoit » Ouffet 52, février 1624 — 29. Une fille mère dit : « Je ne m'aye sceu contregarder d'ung caron [masc. de charogne, ou Charon, nocher des enfers?] » Esneux 72, 2.6.1625 — 30. La jeune Catherine de Pouleur à Françoÿ Lierneux, qui veut l'emmenner de force : « ie ne te veu pas avoir, loup waroux [loup garou]... l'appellant bougre, moultrier [meurtrier], loup waroux » Ouffet 52, 5.3.1637 — 31. « Ayant en oultre iniurié, led^t Franchoy, une des filles de laditte Judicq [Judith], qu'elle s'alast faire foute dessoub les hornea [l.-d.] par les soldats cruat [croates] » Louv. 40, 2.10. 1638 — 32. « qu'elles estoient un hoz [tas] de purie putaine, dissant qu'elles s'alassent faire recuire » Louv. 40, 2.10.1638 — 33. « led^t Henry qui appelloit led^t Jean nollu [nul, être sans valeur] » Esneux 72, 23.6.1642 — 34. « Vien dehors, vieux bazin [béliet] ; sy tu ne veux venire, que ton fils y vienne » Esneux 72, 23.6.1642 — 35. « avoir veü Jean Jean de Flagothier et Henry de Flagothier qui se quereloient l'un l'aultre, s'apellant boisteux, xhallé [halé], disant par led^t Henry aud^t de Flagothier qu'il s'alasse relaver dans la grande eauue [l'Ourthe] ; dépoze encor qu'il [l'] at ouy dire que ses tante n'avoyent point esté à l'entoure de l'eglize avecq un linceul ou saroz » Esneux 72, 23.6.1642 ; un autre témoin rapporte ainsi les paroles de Henry : « Taizés-vous, mes tantes n'ont point faict obédience comme les tiennes » ib. Sur l'obédience, voir n^o 395 — 36. « Allé, canaille ! sy vous este solz [saoul], laissez moi en paie... allez faire vostre ouvrage, gens qui ne valt rien, vous mostrez bien que vous n'este noullu » Esneux 72, 7.6.1646 — 37. « s'ils n'ont entendu appeller ledit produisant happe-lopïn [vaurien], traistre et jean foute » Esneux 72, 7.1.1647 — 38. « qu'il luy mangeroit le cœure de son ventre » Louv. 56, 2.5.1648 — 39. « ayant aussi lesdites mère et fille par plussieurs fois appellé ladite Maroye déplendant, macquerelle, putaine, ribaude et semblables, et que plus,

qu'elle estoit defameresse [diffamatrice] de gens, comme estoit aussy sa bonne mère, qui est en la terre pourie... et que lad^{te} relicte et ses filles estoient milleurs que lad^{te} Maroye ny que toute sa race » Louv. 56, 7.1.1650 — 40. « ledit Grunade ferit ladicte [Barbe] Favens [surnom ; d'un n. de lieu, cf. BTD, 15, p. 41] avec son pogne, l'appellant charoigne, tigneuse [teigneuse], gens qui ne vault rien » Esneux 72, 20.11.1650 — 41. « pour avoir icelle, en querellant, appelé les filles dudit comparant ribaude de prestres, et que les meulnées qu'elles alloient recouwerer qu'elles les gagnoient avec leurs culs » Louv. 57, 2.4.1661 — 42. « se seroit, ung iour passé, plaint de ce que l'espeuze de Symon Dogné l'auroit eu iniurié, l'appellant par plusieurs et diverses fois gens sans raison et noullu, et qu'on savois bien qui il estoit » Louv. 57, 16.7.1661 — 43. « iurant par la morte Dieu bény et disant qu'elle tomboit bien qu'elle n'estoit pas seulle, qu'il l'eust tant battu qu'il l'eust toutte corro[m]pu *kirompou* » Louv. 57, 10.9.1667 — 44. « l'appellant laron meusnier, traicte, couillon, janfoutre, nulluy ou autre semblable » Louv. 96, 5.11.1667 — 45. « massy tingneux » Sprimont 91, 31.10.1669 — 46. « elle at aggressé par parolles injurieuses et à diverses rencontre la vefve dud^t feu delle vaulx, l'appellant jouspine [*djouspène*], mochette [*mohète?*], rase [race] de macralles ; item Jean de Focroulle, rossay mackray, leu weroux » Sprimont 91, 12.7.1674 — 47. « at esté si oubliée que d'iniurier Marguaritte, fille à feu Laurent de Noidré, l'appellant gollette [personne grasse ; cf. *Étym.*, 119-20] et autres semblables noms tendant à iniure » Louv. 58, 23.11.1686 — 48. « envoyant son advers fer foultre et autre semble propos scandaleux » Louv. 58, 29.11.1686 — 49. « venez foû, calin janfoutre, il faut que ie vous coupe le né et à vos deux putaines de sœur » Esneux 74, 2.3.1695 — 50. « il faut que ie vous tue, double putaine, chinne malade [chienne enragée] » Esneux 74, 9.3.1695 — 51. « lesd^{ts} Houssa père et fils appelloyent lesdites filles dudit Jean Le Clercq putains, sorcier et bordel » Esneux 74, 9.3.1695 — 52. « de l'avoir appelé jean foutre et que l'on ne l'écouloit non plus que grawet [n. de personne?] » Louv. 59, 20.1.1708 — 53. « celle-cy dit à celle-là qu'elle avoit menty

comme un double chienne, disant : Vat t'en, laide sorcière, avec cette ordure de vache que tu a sur la teste » Sprimont 87, 5.6.1710 — 54. « il voudroit que le diable l'auroit enfondré au fin fond des enfers, ou que non : il y voudroit estre enfoncé luy-mesme » Sprimont 87, 26.8.1717 — 55. « que le même jour, vers les six heures du soir, le fils de laditte adjournée [la relicte Fexha] fut en outre attaquer la ditte damoiselle [épouse de l'échevin Moreau, greffier] et la traitat de chine et menteuse et dit : Où est-il le chien et grand jeanfout de ton maris? qu'il vienne : je l'attend icy à pied et à cheval » Louv. 59, 13.11.1717 — 56. « Va-t'en, sacrechien, à ta charue ! » Esneux 75, 5.4. 1734 — 57. « sacri putain, sacri garse, si c'étoit aussi bien ta mère que c'est toy, tu n'irois pas un pas plus loin » Esneux 77, 7.6.1779.

329. **ipe**, herse. « Item un quernoux [triangulaire] yppre » Louv. 98, 7.10.1669.

330. **keûre**, cure, souci. « ont à seriment déposeit qu'il ont où Mathy quy a dist à mesir Godefroid [le curé] qu'y n'avoit kur de luy ne de ses messes » Esneux 4, 23.9.1548.

331. **k(is)sûre**, atteindre. « s'il n'ont point veü un jour passait elle bovier à Esseneux que led^t Wilheame ayt tappé dès pier après led^t Gobier et qu'il [l'] ayt consy et thiré par les cheveux et donné des buffe [soufflets], tellement que led^t Gobiert ayt esteit batu à sang courant » Esneux 4, 23.7.1547.

332. **kitchèssi**, chasser en tous sens. « Jacqueline, fille Jean, nos dépose avoir veü quechasser le verrad de Sprimont par le filz de Laurent de Fraiteur avec une piece [p*é*ce] en main pour le faire entrer en vivier de Sprimont » Sprimont 90, 20.6.1629.

333. **kitwért**, tortu, contrefait. « Jacque à quetord col » Esneux 3, 6.10.1536.

334. vfr. « la i d i t », injure, propos malsonnant. « aulcune personne aiant dit et profféré à aultruy aulcuns lédit, paroles ou iniures contre son honneur » Esneux 8, 10.5.1563 ; « por soy veoir admettre à westance de tous telz injures et laidit parler

que Ponçleit nostre sergant pouldroit avoir dit et proffereit contre son honneur » Tavier 2, 6.3.1584 ; le 4.8.1592, Laurent, meunier de Moulin, est assigné par son oncle Jean Frérard, meunier de Tavier, « por se veoir jugié à westance d'aucuns certains laidy parler par ledit Laurent proferré contre l'honneur dudit Jean, sçavoir : Oncle Jean, moulmier grand laron, j'ai une bonne âme en mon ventre et toy tu as une mavaise ; tu m'as fait derrober les mounnées des bonnes gens par une fernest » ib. 3 ; « nous, la court, n'avons entendu que les parties s'ayent injurié ny dit aucuns laidy porpoz » ib. 13, 12.3.1615 ; « por cognoistre et nyer s'ille n'aroit dict certain laidy parler contre sesdits enfans, les appellant traicte, laron, feuillart [à lire « fouillart », fouilleur?] de boys » ib., 2.11.1617.

335. **lâsse**, boîte. « environ huit pattacons, placez partye dans un coffre, partye dans une lasse » Esneux 74, 12.10.1711.

336. **lègne**, bois de chauffage. « qui ont mené dèl legne de boix d'Asseneux sur la haulteur de La Chapelle et les faire cuire à charbon » Esneux 6, 7.1.1555 ; « de la lengne pour son chaffaige » 1598 ib. 14, 235.

337. **lèsson**, siège de cuisine ; cf. *Textes* n° 267. « dans la cuisinne un leson, une paire d'andy [landiers, chenets], un crama et un bois de drap de main [d'essuie-main] » Louv. 98, 7.10.1669 ; « dans la cuisinne il y a un lezon dont le dedans est guarny [muni, rempli] de charbon de bois » Sprimont 85, 28.3.1690.

338. **létê**, bâti de charrette. « ayant perdu le letea de sa d^{te} charrette » 1607 Sprimont 56, 269.

339. **leû**, litt^t loup. — 1. hache-paille, DL s. v. et figure 379. « un ypre [herse], une charette, un wand [van], un loup avec sa farise [quid? On peut lire « farix »] à couper paille » — 2. ***leû di stâ**, filet de pêche. « Ferdinand de Hubin [pour son père le sgr de Hubin, potestat de Stavelot] avance que les dits arrettés ont étéés si téméraire et présomptueux que de pêcher le jour d'hier, 18^e susdit, avec un des fils du sieur Chan-

dels dans les bys de son huisinne à Martin-Rive, ban de Louvegné, avec un filet dit leu d'istal » Louv. 59, 19.9.1722.

340. « l e x h e r i e », cochonnerie ; cf. *Textes* n° 266 et *Poème moral*, éd. Bayot, vv. 2069-70. Mathy le cordonnier « se paroffre encor une XV^{ne} contre ledit Lorent pour luy avoir reprochie à luy et à sa femme que la femme dudit Mathy, sœur audit Lorent, avoit faict ses lexherie et esté a gobbe [quid? On pourrait lire « gotte »] à Stavelot, elle se tennant femme de bien » Sprimont 55, 5.11.1602.

341. *lèyî foû, litt^t laisser hors ; céder. « troys journal de terre qu'il avoit laissy foux en héritaige aud^t grou Johan de Bansgnée » Esneux 3, 29.1.1537 ; « une certaine piece d'héritage dite ens baillettes [l.-d.], au desseur de ce qu'il avoit laissé hors et faict œuvre en faveur et utilité de la vefve de feu Pier de Wachiboux » 1600 Sprimont 6, 87.

342. cinq LIGNES : jeu de cartes. « Qui sont ceux ou celui qui étant dans ledit cabaret ont joué aux cartes à cinq lignes pour un demi esquelin » Ouffet 52, 1722 (s. d.).

343. locète, pelle, litt^t louchet. « Item une viele loussette ou pale [bêche] » Sprimont 85, 28.3.1690.

344. lôdje, loge ; abri de charbonnier. « lesquels estant arrivé à la loge ou barraque dudit Jean Guilheume [charbonnier] » Esneux 73, 29.3.1688.

345. lolâ, religieux alexien ; cf. ÉI. Legros dans BTD 25, p. 250. « estante icelle [Aylid, servante de Jean de Souverainpré, demandeur, à qui elle a légué ses biens] par après tombée malade de l'épydémie ou contagion et conduite dans le trou d'un chauffour parmy les champs pour y demeurer seulle misérable, ce fut lors que le demandeur, la voyant abandonnée d'un chascun, la fit administrer charitablement et de son propre, de boir et de manger convenable, la faisant visiter d'un lollart bien expert souventefois et par icelluy ausy faire applicquer des emplastres pour l'agranchissement [à rattacher à l'afr. *grant*, volonté, désir? Cf. G. I, 13 et BDW 6, 44] et conservation de sa vie, moyennant la grâce de Dieu » Esneux 72, 1644 (s. d.).

346. **lonhê**, peloton. « que ledit Bauduin at dict que lad^{te} desplaindante avoit dérobé un lonxheau de filléz dans un pot en la maison Hubin delle thour à Presseux » Sprimont 85, 27.4.1684.

347. **loyf**, lier. « cinquante jarbes de strains [paille] de wassent [seigle] ainssy qu'elles viennent de floaz, loyées et bien estraintctes en loyens de trois aulnes et demées » 1560 Fexhe-Slins 9, 64 ; « une chaisne lyeresse [servant à lier] » Louv. 99, 8.3.1670 ; « deux chaisnes loyresses » Protoc. du N^{re} Debra, 31.1.1697 ; « 2 chesnes lieresse » Esneux 75, ± 1750 (s. d.).

348. « loysy », aisance ; cf. AHL 3, p. 77. « je n'ay point affaire d'argent maintenant, aydy-vous-en ; je ay bon loysy, aussy poeriesmes marier nous enfans l'ung à l'autre, parquoy nous leurs donerismes cesdits deux muids » Esneux 3, 23.4.1537.

349. « l u s e a u », cercueil ; cf. G. II, 42 s. v. *lâjâ* ; vfr. *luisel*. « Item pour le luseau, 4 florins » Louv. 103, 26.2.1676 ; « que ledit cadavre dans son luseau n'estoit recouvert que de quelques vieles locques quy ne couvroient qu'une partie dudit corps » Sprimont 85, 25.3.1690.

350. **mâ**. *Im' fêt mâ d'lu* (loc. impers.) : je prends part à sa peine ; cf. *Textes* n° 274. « et comme il faisoit mal au déposant de son dit cousin [que l'on a rançonné] » Esneux 71, 25.7.1624.

351. **maker**, frapper avec bruit. « que par ung jour de dimenge ou bien de feste au soir il oît ung bruit comme de combat sur le gravy [grève, bord de la rivière] et oît comme ung cop de pierre maker et veît ledit Linar Hoisa qui revenoit vers la maison Madalenne » Esneux 71, 11.8.1610.

352. **man'cfi**, menacer. « il a oû que Winand manesiwe [remplace « faisoit manesse » barré] Tossent » Esneux 4, 1546 (s. d.).

353. **manèdje**, demeure. « le mennaige que Paulus a fait dressy sur l'héritage que Paulus at acqueru à Johan Mathy » Esneux 5, 27.10.1550.

354. « **manoque** », nef latérale, *Étym.*, pp. 173-4, 190 ; comp. *manète* G. II, 541. « que la dite église at grand besoin de répa-

ration, particulièrement dans le toict des deux manoques incom-
bantes aux paroissiens » Esneux 118, 4.1.1703 ; « sçavoir la
thour, les cloches, manocque et vitres d'icelle [église] » Louv.
59, 14.2.1707.

355. **maraye**, marmaille. « Que l'adjourné, non content
d'avoir ainsi abbatu lesdittes poires, il at au surplus outré son
audace plus avant en appellant un nombre de maraille et gens
de son caractère pour luy aider ramasser lesdittes poires »
Esneux 75, 11.10.1751.

356. « **m a r c h i s s a n t** », joignant. « que led^t gouverneur
estoit tenu de cloere â delong d'une voye, comme les aultre
voessin et marchissant font » Esneux 4, 21.2.1547.

357. « à la **m a r m o n t a n t** de », à raison de ; comp. : au
marc le franc. « led^t Henry at revendu V stiers et demi de rente
âd^t Gerar et ch'est pour la somme à la marmontant de V florins
le moy [muid] » Esneux 2, 21.1.1530.

358. **mascâsseû**, empirique qui soigne les animaux. « aiant
entendu dire par le fils qu'il avoit la tête défonsée par le neveu
de Wilkin, qu'on nomme ordinairement mascasseux » Esneux
77, 14.10.1778 ; « Je sousigné [Joseph Wilkin] déclare et atteste,
en acquit de justice et de vérité, tote fois que j'en serais requis
comme connoisseur et mascasseur, d'avoir trouvé la vache de
Jean Joseph Houssa engelée [*édjaléye*] et avoir trouvé l'impossi-
bilité de la pouvoir guérir » ib. 77, 28.2.1791.

359. **mâye**, marne. « telz craixhes et mailhes extant et qu'il
at en iceulxdis pieces de terre » 1530 Fexhe-Slins 5, 131 ; « con-
ditioné que ludit Gerard poldrat tirer de la blanche marne hors
de la terre â perier [poirier] » 1609 Jupille 74, 23 ; « le reprenneur
charierat chacques années 25 clichets de marle » Bernardfagne,
stock III, 139.

360. **mèh'ner**, moissonner (arch.), glaner ; **mèhon**, moisson
(arch.), glane. « qu'il at où dire la femme Gile comment Piron
luy avoit pry dèl mexhon et qu'y l'avoit vendu III rossar
[Num., pp. 240, 241, 454] » Esneux 4, 23.7.1547 ; « Jean Pirotte

et Jean Rigal Grandpreit, décimateur à Sendrogne, rapportent qu'ayant Jacq Jonea moissoné, en quelque piece de terre lui appartenante, quelque 14 sarge [quid?] et y survenant lesdis décimateur demandant la diesme, icelluy leurs replicquat qu'il s'allassent fere foutre et qu'il ne lasseroit de mexhener por eulx et les remportit sans en lasser diesme... por s'avoir icelluy présumé que de moissonner ses grains sans en lasser diesme au décimateur » Louv. 55, 2.10.1629 ; « de l'[Jehenne] avoir veü filler la laine plussieurs fois et mechener en août... et quand au filage de laine, le déposant dit icelle [Jehenne] n'y s'avoir beaucoup applicqué non plus qu'au mechenage » ib. 100, 16.9.1675 ; « ayant laissé derrier un petit fa de moison qu'on luy avoit donné » Esneux 74, 9.3.1695.

361. **mèlê**, mesure de capacité, litron. « II pety sti d'avenne et II mellea » Esneux 72, 19^e de l'an 1660 (sic).

362. « m e l l i n », syn. de *mèlkin*, mélange de grains? « et leur [à ses chevaux] donnoit de l'avenne ou mellin ou bien aultre sorte de grain à manger » Louv. 56, 28.1.1645.

363. **mèlonde**, mélange de blés, G. II, 105. « il at trouvé dans la grange et édifices d'Antoine Cheveron deux faz ou environ desdittes mèlontes à l'opposite de son escurie » Sprimont 87, 28.7.1718.

364. **mèsprinde**, mal agir. « Si ledict Jean de bataille at mesprins, malversé et faict aucun tort aud^t homme de Comblin... dit ne sçavoir sy led^t produisant auroit mespris ou malversé ou fait aucun tort aud^t homme de Comblain » Esneux 72, 23.10.1652.

365. *haute messe*, grand'messe, anton. de *basse messe*. « qu'il sera tenus annuellement de faire chanter à l'engliese de Loveigné une haulte messe, en priant Dieu por l'arme de son beapère et belle-mère et tous leurs bons amys et que debverat paier le prestre et le marly [marguiller] » Louv. 61, 3.11.1558.

366. **mèsûse**, délit, infraction. « por les messuses que icelluy, sa femme et fille auroient commis » Louv. 55, 11.12.1628.

367. **mirâcolèye**, mélancolie. « que touchant âz parlers qu'il a dit contre son honneur, que beuvrage, corosse [courroux] et miracolliè luy ont faiecte dire » 1560 Esneux 8, 16 v^o.

368. « m o f f o u r s » : « por s'avoir de tant oblié et abusé que de boutter, un iour de dimange avant la s^{te} messe, l'eauue décolante parmy le villaige de Hotchamps avec hawe, sur un greit qu'il tient en loage, scitué dessus la fosse Bietmé, conduissant l'eauue avec saditte hawe parmy les moffours » Louv. 40, 14.1.1640. Déformé, par métathèse, de *fo(u)mouhe*? Cf. DFL, s. v. taupinée ; ou composé de *foûr*, foin?

369. **molin**, moulin. — « sur le preit decontre le xhorsa mollin [moulin à écorces] » Esneux 5, 27.10.1550 ; les experts « ont dit et reporteit que ledit mollin [de *pirâpré* ou *houte-si-plôût*] est ossy bon que neuff, bien tornant et mollant. Item ont mis les deux desotrene [de dessous] pier à la vailleur de XXII florins. Item la spesseur de la chossier [*hossîre*] pendant à ceste enseigne [signe] jusque à fin dèl roye [ici, un trait horizontal, de 11 cm., achève la ligne]. Item la spesseur de la pier mollant pendant à ceste enseigne jusque à fin dèl roie qui vat in margine [en marge : un trait droit, vertical, de 22 cm.] » Esneux 8, 12.2.1561 ; « quelque peu de bleid ou espeaulte estant mise sur l'entremeu [trémie] de la xhochier » Sprimont 54, 12.8.1600 ; « Jean Constant dist qu'estant dernièrement à mollin d'Emblon à effect de faire mouldre sa moulnée et estant presque moullue sauve environ d'unne quart [*cwâte*] de hos qu'estoit dedans le tresmou, Raeskin de Sohey le jeusne, lequel conduisoit ledit mollin, courrat incontinent boutter l'eau jus et bouttat avec sa main dans les pierres et bacheau [*batché*] dud^t mollin auffin que le déposant ne s'apercevast ; tellement qu'apercevant ce par led^t déposant, demandant pourquoy il ly faisoit tel tort et qu'il ly desroboit une quart de hos, à quoy led^t moulmier replicquat qu'il parloit beaucoup ; disant en oultre qu'il [Raeskin] avoit fait encore le mesme en moullant à la hosièrre ; adioustant avoir entendu dire [un mot illisible, probablement : « communément »] que l'on s'auroit pensé remeldre [remettre en meilleur état, améliorer ; anton. de « rempirer » qui suit] à prendre led^t

Raeskin, mais que l'on s'auroit rempiré et que l'on auroit mal son profit » Ouffet 52, 22.10.1613 ; « Marie dist qu'estant un jour à mollin avec sa moulnée, que l'ung des serviteur dudit mouluir luy auroit prin hors de sa moulnée [le] grain qu'estoit sur le trimou [trémie] pour moudre, ce qu'ayant icelle apparceu et estant à ceste effect en querelle contre led^t serviteur, vint Jacquemin d'Ama, moulrier d'Emblon, liquel, informé de leur querelle, renda à laditte déposante hors de sa houghe [huche] un meleau de son propre grain, qu'avoit prin ledit serviteur » ib., ± 1624 ; « quy sont cyeulx des moulriers à ban d'Ouffey quy desrobent ausdits mannants et mollans dèdit Ouffey les moulnée comme xhoz, espeaulte, farine et aultre espèce de grains, les déroband et en faisant profit, à grand dommaige et interest des pauvres mannans en faisant mal leur profit, en mollant et xhoyant [faisant passer par la *hossire* ; litt^t : secouant], faisant hotton à leur bon plaisir » ib., mai 1626.

370. MONNAIES. — « à moyen de XXIII florins, liegeoise mannoie courrante, dont led^t Michiel se tinwe [tint] là-meisme soulx [lat. *solutu*] et paiet » Esneux 2, 15.6.1528 ; « ung viel blaphaux [quid?] de cens que doit led^t heritaige à ung Sg^r de Asseneux... ung vielx blaffa, manoye ligois » ib., 9.12.1532 et 9.6.1539 ; « ung poustulx de Horne et ung snaphan [*Num.*, pp. 238, 239 et 243 ; Herbillon dans DBR, 9, 143-4]... ung postulx » ib. 3, 16.9.1538 ; « Ce jor, Drion nostre sergant tesmoig[n]at que Henry Pacquea ly avoit donné ung vy blaffa affin de adiourne[r] Hubier et Adan à Tavier alle request de Robiet de Comblin, comme cheluy quy veult entre[r] où que Cloze estoit por deffendre la carelle de Chayneux contre Anseillon de Stra » Tavier 1, 6.9.1545 ; « Plus che, dict qu'y doit de rente environ III muids et six stiers et quatre bodrea [*G. II, 559*] » Esneux 4, mai 1547 ; « ung senaphane de Gueldre » Tavier 54, 9.6.1548 ; « por fault de paiement de X boudrea » Esneux 6, 25.6.1554 ; « et fut conditionneit que, enquel en [an] la rédemption se fast, quant adoncque led^t Guilhame doit ravoit la somme susdite, assavoir vingt un joxhenne [quid?] à une des mains et le tressens à l'autre » ib. 6, 5.11.1554 ; « l'on payoit [à Theux], pour la fermeté [mise en fourrière] d'une grosse beste, quatre

bodreaz » Liasse de Stavelot, n° 43 ; « quatorze nouble henricosse [quid? Henricus?] et douze double real d'or et ung demy real d'or et un postelas de Horne [cf. G. II, 629 et *Num.*, p. 190] » Esneux 6, 3.1.1556 ; « quatre dalers de trengte deux patacons brabant la piece, huy demy dalers de XVIII patacons la piece, ung demy daler de XVII patacons, quatre philippe dalers, ung daler de XXXVIII patacons, un carolus d'argent, ung scelaphanne de Geldre et une piece de VIII patacons brabant. Item en pieces d'or : premier ung angelot, ung demy real, une berbis d'or, ung pistolet et ung chevalcheur de Geldre » Tavier 54, 26.4.1578 ; « la moitié d'un placquette [*plakète*, DL s. v. *blanmûse*, et *Num.*, p. 366] ou demis esquelin » Ouffet 52, 12.12.1727 ; « que ledit homme ou garçon donnat là-même une placquette audit Remy » Esneux 75, 13.3.1745 ; « une somme de quatorze écus faisant cinquante florins brabants... une somme de quinze écus faisant soixante florins brabants » ib., 22.5.1751 ; « une somme de vingt quatre ducats faisant deux cents quatre florins Brabant... deux cents plaquettes faisantes cinquante florins » ib., 22.11.1751.

371. « monstre », revue militaire, parade. « avec son espée à la saiture et sa harkebusse, avec laquel il avoit passé monstre » Ouffet 52, 22.5.1610. Cf. *passer lès mosses* (Malmédy), DFL s. v. baguette.

372. « mont », part, lot ; litt^t : tas, monceau. « Lot jeté (ou) loqué » : attribué par jet (des dés) ou par tirage au sort ; cf. *Textes* n° 271. « S'ensuyvent les partes et monts et loct jectez par les heurs et représentans feu Olivier de Soungné l'an 1579, le 27^e jour de mois de jung » Sprimont 3bis, 5 v° ; « S'ensuyvent les partes et mont faictes et loctz sur ce jetez pardevant nous la court et justice de ban de Sprymont par les heurs et representans feux Johan de Rewe de Chanxhe » 1579 ib. 3, 69 v° ; « le tout oussy fort et foible qu'il l'avoit et comme il y estoit atombé à faire leurs parte et mont avec ses aultres frères et sœurs » 1580 ib. 3bis, 131 v° ; comparaissent les « heurs et représentant feux Johan Ansea d'Amostrine, sçavoir Ligiet et Remy frères avec Balduin leur beafrière, lesquelles ont

raporteit avoir faiect leurs part et mons des biens à eulx escheus de père et de mère mouvant de nostre [hauteur], disant par eulx que en tel sort qu'ils les ont faiect, qu'ils le tennent por bon et de valler, maintenant et à tousiours » Esneux 10, 16.3.1587.

373. **monteu**, « montoir », échallier. « une piedsente avec un monteou où la grange feu Noël Pierre est érigée... il y avoit du costé de laditte profonde voye une pierre dressée en forme de monteou desseur un perrer [poirier] sauvage, et qui servoit à une piedsente qui solloit rendre sur le fief de Charneux » Louv. 58, 14.4.1681.

374. **montêye**, escalier. « Item la montée du planché [étage] supérieur, avec un huis de fort petite valler » 1662 Villers-aux-Tours 4, 41 v^o.

375. « m o r t b o y s », s'oppose parfois aux arbres à fruits, comme le chêne et le hêtre, parfois à « haute futaille » cf. *Textes* n^o 296 ; « il y at noef arbre abattus, sçavoir trois chaisne, et le rest comme tronsle [tremble] ou aultre mort boys » Ouffet 52, 11.1.1614.

376. **moslire** ; cf. *Textes* n^o 297. « paille ou moslire à faire fumier » Louv. 59, 27.7.1706.

377. **moti**, dire mot. « sur quoy, la déposante s'en [des oignons volés chez elle et retrouvés chez Bastin] saisis, sans avoir jamais esté repettez [redemandés ; latinisme] ny mottit de cella par ledit Bastin » Esneux 74, 9.11.1711.

378. **moudreû**, meurtrier. « qu'il oît Anne quy criat : Oye Dieu [aide ! mon Dieu], â mordrer ! » Esneux 4, 20.6.1547.

379. **moûnêye**, portion de grains que chaque ménage fait moudre au moulin. « par eulx accordé que led^t Johan ne deverat chessier [cf. *Textes* n^o 300] les moulnées pardechà le rieu de mary, ne passé Avister ne Fechereux » Esneux 8, 17.2.1561 ; « por s'avoir de tant oblié que d'appeller Jacquemin de Hamoir, pendant qu'il deservoit le mollin de mosbeux, qu'il avoit desrobé des meusnée » Louv. 55, 13.11.1632 ; « d'avoir sur cestuy

ban appréhendé et saisi le cheval de Pirotte Pirkin, meulnier à la Basse-Fraipont baillage du Pont d'Amerscour, conduit par son serviteur, ramenant des mounées à quelquns de Banneux, ban de Lovegné » Lov. 56, 30.3.1646.

380. **moussète**, piège. « certains excès qui se commettent sur cette juridiction au grand détriment du seig^r, par des lasses [lacets] dit vulgairement mousette, propres à se saisir et atrapper des perdrix et autres volailles luy appartenant » Sprimont 87, 30.9.1717.

381. **moussi**, revêtir. « son oncqle Wilheame luy dest qu'il avoit mochy une chemise de maille » Esneux 5, 15.3.1550.

382. **mouyî**, fouiller (le sol), DL 720. « su l'on n'at veü des pourceau foyr [= *fougnî*] et mourir dedains les prairie ou jardin dud^t sg^r » Esneux 71, 8.3.1621.

383. **moy**, muid. « dix rez [pleins à ras du bord] stiers pour chacun muid ou bien huit hoppez ou comblez stier pour le muid » Esneux 71, 26.4.1621.

384. **moyou**, moyeu. « ung moyoul d'une vielle ruwe » Ouffet 52, 23.9.1609.

385. **nahê**, banneton de pêcheur. « mectoient led^{ts} poissons en ung naheau » Esneux 71, 17.1.1611 ; « sur la venne [pêcherie] du s^r Guillaume de Souverainpré... et illecque prin dans un nahay quelques poissons de petite considération... un naheau dans lequel il y avoit des poissons » ib. 73, 20.12.1669.

386. **NAULAGE**, fret de bateau. « pour achapt et naulage de la chaux... pour ramenage ou naulage de tout » Esneux 118, 20.7.1693.

387. **navêye**, battelée. « que Frerar ait vendu XX navée de pier âd^t Michiel » Esneux 4, 30.7.1548 ; « adjoutant que ledit de Braz luy dit qu'il avoit une demie navée de planches » ib. 75, 20.3.1745.

388. **nâye**, arbre de limite, borne ; cf. BTD, 9, p. 203-4. « vers les nailles du bois de Hasoumont » Louv. 72, 17.7.1628 ;

« telle haye et boys s'extendant jusques aux naves faisantes séparation des haulteurs dudit Sprimont et Esseneux » 1645 Sprimont 10, 192 ; « la fille Catharinne Rouillet [lecture douteuse] qui rassembloit des glans dessoub des chaine appellé naye dès bois de Plenneval » Esneux 72, 20.11.1650.

389. **nèti**, dépouiller, mettre à sec ; litt^t : nettoyer ; comp. *rinèti* DL, décavé, plumé. Mathy Wathelet a payé une forte somme « au fils delle boulle de Liege » : « Pierre Piret eagé de 70 ans ou environ dépose véritable qu'ayant feu Remacle Vincent requis pour lors led^t produisant [Mathy Wathelet] de iouer aux cartes, il luy replicquat : Que veu-tu que ie ioue, ce ieune homme que voicy me vient de nettoyer... Jacq du moullin dépose que quelqu'un ayant parlé de iouer aux cartes, le produisant dit : Que veu-tu que ie ioue, voilà que ie n'ay plus d'argent » Louv. 98, 11.5.1669.

390. « **nicoter** », variante de *trik'noter* au sens signalé par J. Herbillon (DBR, 7, 118-119) et R. Pinon (ib. 10, 125-129). La femme Linar « dict que en revenant de Plennevalx que èl faizoit, qu'èl at trové Andry, le fils Frerar, en un fonzea [petit fond] où elle veit qu'y montat sur une gement et qu'èl le veit par II fois qu'y thournat la kewe [queue] sur le cousteit et qu'y nicotoit la jement dè ku [cul] » Esneux 4, 11.7.1547.

391. « **noirseur** », meurtrissure livide, syn. de *bleû*. « tellement que lesdits enfants, nommés Toussaint et Jean, en ont eu des contusions et noircissures en divers endroit de leurs corps » Louv. 106, 9.8.1682 ; « ledit berger avoit quelque contusion ou noirsure proche de l'œil » ib. 107, 19.6.1688 ; « et fut telement accomodée qu'elle en eut plusieurs meurtrissure et noirseur en diverses endroits de son corps » Esneux 74, 7.3.1695.

392. **nokèt**, petite masse (s. arch.). « Ille [Johan] a veü en la maison Sente Minnet que Winant, fils Albert, avoit ensy que deux nockè de sir [cire]. Adont dist qu'y demandat à Winant : Ou [oh ! cf. d'autres exemples de 1640 dans ND 11, p. 17 sq.], k'es chela? lessi-nox le voir. Adont dest Winant : « Vin là-foux [dehors], je t'èl mostr[erai]. Dellà [ensuite] dist

qu'il en allit là-foux et que Winant luy mostra delle herbe à quatre foille qui astoit ensy que entre deux nocquè de sir. Dellà luy demandat : Ou ! Winant, que faith-on de selà ? Winant respondit que ces chy [qu'on en fait ceci]. Dellà dict qu'y respondit : Que n'ai-ge affaire je veux bien que je ne che [sais ?] rien [fin incompréhensible] » Esneux 4, 1546 (s. d.). Rapprocher l'article « ress » ci-dessous.

393. ***nourson**. — 1. nourriture. « qu'il avoit mis une vache à nourson à lad^{te} Maroye por le pris de XIII florins Brabant de chepte [*tchèté*, cheptel] » Esneux 72, 20.11.1628. — 2. nourrain. « Ca[theri]ne, femme Gielle Simon, dépose avoir chassé hors deux pourceau et trois nourson, disant par le hierdier d'Ade-seux que c'estoient à Laurent Jean Rigal » Louv. 69, 15.11.1614.

394. *inte nut' èt djoû*, au crépuscule. « qu'il at, un jor-ci-devant passé, rencontré sur forret [l.-d.] deux hommes entre nuit et jor » Louv. 66, 3.1.1598.

395. **OBÉDIENCE** (faire). En réparation de propos injurieux, Remacle Antoine, « dimeur », demande à la cour que Bertrand Kaisin « sera condamné, pour tel délict, faire obédience, demeurant un jour de dimenche à genoux et pieds nuds avec une chandelle de trois livres en mains durante la grande messe en l'église parochiale de Louvegné » Louv. 96, 19.9.1665.

396. *sinte ôle*, saintes huiles. « pour savoer se l'homme qui avoit esteit battu par ledit Hubert alle Trixhe-Hosden, se ledit blessy n'astoit point administreit delle sainte oelle » Tavier 54, 18.8.1547 ; « Ayant apprin, pour un jour au soir bien tard, qu'on alloit porter la s^{te} huile à la damoiselle Dorothee de Halingh [à Englebermont], ayant même entendu la cloche qu'on sonnoit à cette fin à la chappelle à Rotheux » Esneux 74, 10.1.1695.

397. « o m b r a n t », déclin du jour. « que Henry Dament [lecture douteuse], demourant à Anthine, auroit blessé Remacle, filz Gillet Remacle, par derrière la maison de nostre mayeur vers l'ombrant [Plus loin : « vers le soir »] » Ouffet 52, 1624 (s. d.) ; « un jour de dimange ou faiste sur le soir et après soleil ombrant » Louv. 101, 16.11.1676 ; « il a veü, environ les quatres

heures après midy, au soulie [sic] ombrant, deux cavaliers vennans à toutte bride du coustез des olneux » ib. 105, 12.2.1680. Cf. BDW, 7, p. 95 et 96, et comparez à *solè moussant* (Weismes) ib. 4, p. 60.

398. « o s t a n c e, w e s t a n c e », rétractation ; de « oster », ôter. « recordon que ung jor passeit Bieterand avoit fayer [lire : « fait »] adiourne[r] Gille de sorseaue et Lambier Badou por fayer westance de certaine amize [accusation] que fait ly avoie[n]t ; don il comparurent et escusen[t] ledit Bieterand, dizant que en luy ne savoent que un homme de bien. Après quoy, ledit Bieterand [datif] fist [lire : « firent »] westance en genou comme on uze » Tavier 1, 19.4.1544 ; « quant une personne at dit à aultre et qu'il soy veulhe de telle parlens faere ostance... » 1561 Esneux 8, 34 ; « veyoer [= voir] ledit Lyna jugyr à westance de certain laidit parler que la femme Guilhame doet avoer dit sur l'honneur dudit Lynar » ib. 54, 26.4.1568 ; « sustenant estre fondé de parvenir à faire l'ouestance par luy plendue [= pour laquelle il est plaignant] » Tavier 3, 31.12.1589.

399. oûve, œuvre. « Rapourt des massuirs : le fille Albert Jadouille faisant œvre de rivaige alle heys dè preit à rualle... Rapourt des sergant : les III fille Gobba pourtant œvre de rivage sur wadrémont » Esneux 4, 25.6.1547 ; « assavoir quy aroit faict œvre de rivaige puis deux an èsè des (sic) bois d'ômout, fuis [fût-ce] à fago, à passea, ou taily mesply ou paulx de seux [*seûye*] ou raily [arraché] arbre » ib., 13.1.1548 ; « Santon, fil[le] le rossea, et Maroy Mabile quy taillint ouvraige de rivaige èl xhé de hamea » ib. 5, plaid général de pâques 1549. Le sens de « faire œuvre de rivage » paraît être : tailler et emporter des bois sans acquitter le *rivage*, droit seigneurial grevant les marchandises chargées aux embarcadères (*rivadjes* ou *tchêrdjeûs*, cf. *Topon. d'Esneux*, p. 125) de l'Ourthe.

400. pâ, pieu. « de la marchandise de bois, tant pâ que passeau [petit échalas], core et aultres marchandise » Esneux 71, 19.4.1621.

401. **pâfis'**, pieu de clôture, palissade. « Gille Noteaux tesmoigne que ung jour passeit luy et Henry Spirleit fesint en boix de moige [l.-d.] environ II ou III vingt de pafiche dont Henry Spirleit les vendit à Johan d'Angoxhe » ± 1547 Tavier 54 ; « à raport des massuirs : que le paffis du jardin monsg^r est plus avant sur le werixhas qu'y ne soloit » Esneux 4, plaid de pâques 1548 ; « ung courthir que est enclose de palfisse » ib. 2, 26.8.1553.

402. **pahèdje**, pâture. « semblablement serat ledit Orban et tous ses ayans causes tenus de soyer [*soyî*, faucher] et fenner le foin toutes et quante fois que led^t acquesteur le semonrat [invitera]. Et pour toutes ses paines et labeures, led^t Orban et représentans deveront avoir le waien [*wayin*] et paixhaige après que led^t foin serat asporté hors dud^t preit » 1560 Villers-aux-Tours, 1, 14.

403. **pâhûle**, paisible. « et at passeit un an et plus qu'il [l'] ont tenu et manieit quitte et pasheulle » Esneux 2, 6.11.1531.

404. **PAIN** (mettre hors de son), émanciper ; comp. « être son pain mengant », être émancipé (*Paweihar Giffou*, éd. Baguette, p. 105) et le fr. « être en pain de père et de mère ». « Là-même et â dit jor comparut par devant nous noble vailhant honorez sg^r monsg^r Guilhame Dargenteau, sg^r d'Estenoy, lequel requist que auroit ansangnement [signification] que son fis, damoiseau Johan, ly fuist mys hors de son pain, gouverne et mamburnye ; dont là-même fut par nous dit qu'il [l']avoit bien à mettre hors de sa gouverne et mamburnye. Et là-même en fut mys hors delle mamburnye de son père, voir parmy [moyennant] deux muy de spealte de rente hiretable, asseneis icelle sur le bressinne dud^t Sg^r » Esneux 2, 12.9.1516 ; « Là-mesme et sedit jor est comparu Maroye, femme de feu Henry le parmetir [couturier] de Fechereux, lequel à nostre enseignement elle mectit son filz Bietmé hors de son pain et gouverne, et luy donnat tous ce que led^t Bietmez avoit acquis extant en son pain et ung perryez [poirier] de fondant stesant sur son heritaige à Fechereux. Et après se, fezant le seriment acustummez, le comand luy fut enseigny de non aller en la maison de sa mère

devant soleil levant ne après soley couchant » ib. 6, 3.2.1554 ; « Leonard de Chanxhe demorant à Lincé at mancipé Leonard, son fils, le mectant hors son pain, mambournie et gouvernement, que luy présent fut contain en sortir. Par quoy, après avoir faict ambedeusement le serment accoustumé, led^t père luy at faict œuvre et reportation de ung demy jurna de terre stant au coing dè fond de benslin » Sprimont 54, 17.1.1602. Voir, sur le sujet, *L'Émancipation des mineurs à Huy au XVI^e s.*, de R. Van der Made, dans la *Chron. archéol. du Pays de Liège*, 1954, p. 66-85.

405. **pak'hûse**, remise, magasin. « la pakhuise extante derier la maison » 1756. Tilff 66, 273.

406. **paner**, prendre comme gage, saisir (s. arch.) ; « contre-paner », donner en gage, engager. « Là-mesme Jean Rondelet, sergent volant de cette seigneurie, rapporte que passé un mois ou environ, il a panné un porcq appartenant à Guilheume dèl fechier, mangeant sur des batte [andains] de wassen de la cense dèl heid » 1629 Villers-aux-Tours 9, 35 ; « promettant de même le second comparant faire d'an en an le prédit acquittement comme dit est, à quel fin ont obligez et contrepannez l'un envers l'autre specialment, sçavoir ledit rendeur [bailleur] environ trois jurnaux de terre » 1744 Esneux 46, 57 v^o.

407. **panî**, panier, anc. mesure pour le charbon. « un panny de cherbon » Louv. 100, 5.1.1635.

408. **pareûse**, **paru**, parois. « aud^t estable n'y avons trouvé nulle parus enthier » 1639 Esneux 25, 151 ; « à la haute paroisse... à la basse paroisse » 1646 ib. 26, 451.

409. **pariou**, cadre de mur de torchis. « trois parelloux tout deffaiet l'ung deseur l'autre, que il n'y avoit paux, fesse, ne aulcun placquement » Sprimont 54, 19.9.1600 ; « deux pillioux à replacquer... le chery [tchèri] sans couverture, wère ni latte, ny aucun pillioux allentour » 1644 La Rimièrre 15, 7.

410. **pârlumint**. — 1. parler, élocution. D'une moribonde : « pendant quel temps elle estoit d'aussy beau parlement et

jugement qu'on sçauroit veoir » Esneux 74, 10.1.1695. —
2. conversation, discussion. « oït que Noël de Fantin et Remy
avoet parlement l'ung à l'autre à fait delle prise de Biertrand »
Esneux 4, décembre 1545.

411. **pårson**, part (s. arch.). Deux enfants ont partagé
l'héritage paternel : « lesquels parson par eulx ainsy faict ont
déclaré les tenir por bonne et de valleur, veullant par eulx
qu'ils aient lieu et sortent en effect, maintenant et à tosiours »
Esneux 10, 17.10.1587.

412. **passé**, pâtée. « remonstrant comment l'adiourné auroit
l'an passé esté mouldre à mosbeux [l.-d.] hors les limites de
cette jurisdiction, et ce en preiudice des défences de S. A. Sérme,
quelque passe de porc » Louv. 57, 16.7.1661.

413. **passé-pîd** (t. arch.), marche-pied ; cf. G. II, 197 et
Haust dans AHL, 3, 352. « un paspiet de licte... une fourme
de licet avecq le paspy » Esneux 72, 9.4.1646.

414. **passêye**, adjudication, vente à l'encan, G. II, 197.
« la passée de raspes faite au Rotheux le 12 8^{bre} 1768 » Esneux
77. Cf. *Textes* n° 318.

415. **passon**, piquet. « estant occupé à extraire hors terre le
passon où ledit cheval estoit attaché » Sprimont 92, 15.9.1719.

416. **pastinâke**, DFL s. v. panais. « quelz sortes de bestes
ilz ou elles auroyent veü mengier des jottes de choux, foyre
[arracher en fouissant] et menger des rasinnes [carottes] et
pantenacle en ung cortil partenant au mayeur, soit pourchea,
vaches ou brebis » Esneux 71, 1.2.1621.

417. **pasteûre**, entrave ; cf. *Textes* n° 147. « Jean Bietmé
rapport que le susdit Arnotte l'auroit courou sus avec ung
piton de pasture et que ledit Arnotte et saditte espeuze l'au-
royent imputté nom de laron » Louv. 55, 2.10.1628.

418. **pâte**, épi. « que luy-mesme at aultrefois esté couper
quelques 2 ou 3 paetes de froument pour mettre à son chapeau »
Esneux 73, 20.12.1669.

419. **pâti**, épier, pousser en épis. « quant l'avœenne astoit quasi mawor [mûre] et pattée » Esneux 4, 12.3.1548.

420. « paulmée », élévation de la main paume en l'air? Rendage des moulins bannaux de Sprimont : « Le molin bannaul d'Amblève et ses appartennances est, sur et ensuyte desd^{tes} conditions et de l'ordonnance dressée en lad^{te} Chambre des comptes en Brabant, proclamé pour rendre hors à ferme [mettre en location] et au plus offrant à la chandelle, sy est demeuré, à la paulmée par extinction de la premier chandelle ardente, à Johan Hornay pour IIII^{xx} et ung muyd spelte par an avec une haulce [hausse, enchère]... et la seconde ferme par extinction de la seconde et dernière chandelle ardante est demeurée à Jean le corbesier d'Amblève pour quatre vingt et trois muyds spelte par an... Le mollin del Hase avecq le petit molin y joindant et appartennances est aussy, sur et ensuytte des conditions de l'ordonnance qu'a esté leue publicquement, proclamé et mis à ferme. Et est demeuré la paulmée par extinction de la premier chandelle ardante à Martin del Haulce pour LXXVII muyds. Et la ferme, par extinction de la seconde chandelle, est, comme au plus et dernier offrant, demeurée à Martin bouchier de Liley pour le pris et somme de IIII^{xx} et cinq muyds par an » Sprimont 54, 12.2.1601.

421. **payèt**, **payî**, DFL s. v. paillasse. « une ticq de lic de nulle valler, ung payx de toille, trois oreillé, un tiefcy [tchèf'cî] » Louv. 94, 3.7.1665 ; « Item un payet d'estope » ib. 98, 7.10.1669 ; un paet avec un oreiller, deus linseul et une cortinne blanche de toille » ib. 106, 9.8.1683 ; « deux vans et un vyeux reiges [rèdje], un hascq [hasse], un stalon, deux payets, trois paires de linceuls et deux couvertes de lic » Protoc. du notaire Debra, 31.1.1697.

422. **payî**, terrain (sens arch.). « S'il estoit trouvé qu'aucuns auroient présentement engraissé une plus grande quantité de pays que lesdits deux bonniers » Theux 388, 22.11.1666.

423. **pèhî**, pêcher. « qu'il a veü Jamin delleche [dèl lètche] peschir encor treize fois end^t èt eawes [en ditès-èwes]... et

cognu avoir luy-meisme peschie esd^t eawes, mais à veriteit ne sceit quant [combien de] fois » Esneux 4, 11.10.1546 ; « qu'il a veü mesir Pier de Roissir et Albert son frère pexhy endites eawes al lomir, et ung des neaveur [névéus] de Fechereux quy pexhoit alle troulle [truble] èl eawe devant le fechereux » ib. 5, 18.11.1548.

424. **pèh'rèye**, pêcherie, installation de pêche. « sur la venne ou poissonnerie dudit Souverainpré » Esneux 73, 16.12.1669.

425. **pèkèt**, genièvre, eau de vie. « et après que ledit Gilson eut vuïdé sa peinte de bierre, ledit Chantrenne salua de rechef ledit Gilson avec son ver de pequet, qui luy fit raison » Ouffet 52, août 1769.

426. **pêl'ter**, faire un charivari. « qu'on se garde aussy de palleter, sur les peines comminées par les mandements de S. A. S. E. » Ouffet 52, 3.2.1718.

427. **pêlwê**, bois pelard ; bâton. « plusieurs sortes de bois comme pellewaix et autres bois » Esneux 71, 3.5.1609 ; « il veït ung nommé le loup d'Aiwaille ayant ung pelway dans la main, lequel haulsat [brandit] et ferat ung coup dèd^t pelway après led^t brasseur » ib. 12.10.1615 ; « son fils Leonard prit un baton ou pelluay » ib. 74, 9.3.1695.

428. **pèni**, dent de bois d'une roue d'engrenage DL, sens peu satisfaisant ici. « qu'il at coppé endit boix d'ômônt deux penny... qu'il at tailly des peny et trois ou quatre fax de secque [sous-entendez : bois] pris en boix d'ômônt... pour cauze que Johan, fils Johan Bodechon, at thailly des penny et troix ou quatre fax de secque, pry en boix d'ômônt » Esneux 4, 13.2 et 16.7.1548.

429. ***pêrêdje**, dérivé de *pêr*, parc, cour de charbonnage. « un pairaige ossy loing et ossy large qu'elle s'extent, joint^t d'amont et d'aval à Henry Marie et consors, vers Mœse à Mœse, et derriere alle rualle des chaisnes, lequel pairaige solloit estre parci devant ung jardin » 1557 Vottem 5, 31.

430. **pèsê**, peson, balance romaine. « des pesais... encor des autres pesays » 1677 Esneux 35, 58.

431. **pèch'ri**, faible, chétif ; **pèlé**, de peu de valeur, litt^t « pelé ». Henry Thomas, acteur, a acheté à Collar de Saucy, ajourné, un pré à Louveigné : « liquel acteur luy avoit payé tant en marchandise que pecheris pèlé labour, avec quelque partie d'argent » Louv. 97, 20.12.1670.

432. **picoté**, grêlé. « habillé de noir et picquotté de petite vérolle au visage » Louv. 59, 9.3.1725.

433. **pièr**, bleu ; cf. BDW, t. 13, pp. 38-39. « liquel coups mostrat à son dit père, liquel estoit piers » Esneux 61, 14.3.1572 ; « Martin Pierceval » Louv. 124, 22.8.1611, doit probablement son surnom à une enseigne *« Au bleu cheval » ; « bien l'at-il veü une fois à la merwette [l.-d. au bord de l'Ourthe en aval de Chénée] allant le loing de l'eaue seul vers Chaynee avecq son pier sarot et une harquebouse sur son col » Esneux 71, 25.7.1624.

434. **pièrsèt**, ecchymose ; cf. *Textes* n° 327. « pour s'avoir présumé de battre et frapper la femme dudit plendeur [plaignant] en sa propre maison et parmi les voyes, luy faisant pièrsè et sang corant... pour avoir aussy battu la femme dudit Toussaint au bras gauche, luy ayant faict grand pièrcè et enflour » Sprimont 54, 21.5.1601.

435. **piète èt wangne**, perte et gain, dans les expressions : *p. et w. c'est frè èt soûr ; marèye-tu : t'àrès tès piètes èt tès wangnes*, le mariage est plein d'aléas (Fontin-Esneux). « dit n'estre parent au produisant et de n'avoir ny perte ny gaigne au présent procès » Louv. 98, 23.7.1669.

436. **pikèt**, nasarde, chiquenaude. « la déposante vit que Léonard, fils aud^t Houssar, s'avançat pour doner au même r^d pasteur [le curé d'Esneux] un piquet ou chicnotte sur le né » Esneux 74, 9.3.1695.

437. **pingne**, peigne. « Item un peigne aux waaz » 1692 Lantin 7, 29.

438. *avu è pinse*, avoir en tête ; comp. un texte de 1632 dans ND, 9, 44. Que « l'endrement [lendemain] Lambert d'Evieux vinve à la femme Bastin et qu'y luy dest : Comèr, me compèr Bastin qu'a-th-y épenche, de donne[r] sa fille à Johan de Vilhen [accusé de sodomie]? Y fait le bassy wihoux, y ne espargne nulle biest » Esneux 4, 1546 (s. d.).

439. *piter*, donner des coups de pied. « at veü Maroe, fille Henry le marichall, qui pita sus ung petit parioux » Louv. 66, 30.9.1598 ; « disant n'avoir veu pitter ni blesser le cheval dudit acteur par celluy des adiournés » Tavier 55, 4.7.1643.

440. *plakî*, enduire d'une substance collante, faire un **plakement*. « Item pour placquer, troys ovryers une journée ; tant pour le placquege que leurs fraix : XXVI aidans » Esneux 2, 25.2.1532 ; « avons trovez qu'il est necessiteit de mettre enthour lad^{te} maison : soulx [seuil], couverture et placquement, de testrey [agencement de *tèrasses*, cf. *Textes*, n° 447], de couquement [cf. n° 148] et encour aultre necessiteit » ib. 4, 26.5.1547.

441. *planeûr*, terrain plat. « at répondu ne s'avoir posté dans aucun fond ny xhavée [terrain creusé], mais bien dans une prairie en planneur » Esneux 75, 20.3.1745.

442. *plantchî*, étage. « se led^t Gerar ne sois estoit secrètement bouté en la maison de la mère dud^t Dionis sur leur planchier » Louv. 64, 19.11.1594 ; « il at venu à la fenestre de son plancher pour voir ce qu'il y avoit » Louv. 122, 16.6.1756.

443. *plêti*, plaider. « Grand Johan de Bansegnée nos at tesmongné par serement qu'y sceit bien qu'il ont plaithy por la reskousse [voir s. v. *rihéure*] des trois muix atout Johan Pirloux et la damezel del gott ; et de plus avant dict que, en la baiche [*bâtche*] à Ougrey, que Maron luy dist comment, quant son frère fut trepassez, que jamais ne eut que LX florins ou LX et X tant en teulle [toile] que en aultre choeze » Esneux 4, 8.11.1546.

444. *plincenîre* ou *princenîre* (La Gleize), *plês'nîre* (Faymonville) : jardin légumier ; proprement : endroit entouré

de claies ; cf. G. II, 231 ; *Étym.*, 314 ; *La Gleize*, 131. « une petite piece de pré avec une maison et jardinage et plainsenier, tous consistans ensemble et gisans au lieu de Banneu à la bouverie » Louv. 64, 24.3.1561.

445. **plome**, plume. « un lit et ung cofteux, une peire de linchoux et une sechie de plube et quatre oreilly... la sechie de plumbe » Esneux 4, 11.11.1546.

446. **foû plon**, sorti de la verticale du fil à plomb. « avons trouvez la muraille entre lad^{te} thour et le corps du logis toute hors plong » 1730 Esneux 43, 129 v^o.

447. « **poissier** », culture de pois. « pour avoir son fils esté cullier des poix en sa poissier » Sprimont 56, 27.10.1606.

448. **poncê**, ponceau, petit pont. « qu'il at veü Johan Simon quy a vendu ung pontsea de quoy les plances ont esté soyé sur le bois d'Esseneux... un pontsea de fawe [hêtre] » Esneux 4, 17.11.1548.

449. **ponton**, bateau de rivière. « avoir veü ledit Alleman avecq ung ponthon, laquelle chargeoit des faz à ung rivage devant la maison de Souverainpré » Esneux 71, 29.11.1621.

450. **porboû**, boubier, fondrière. « la terre et trixhe fort suiecte aux eaux et porbou » 1698 Esneux, Rapport du côté du Château, 103.

451. **pôrtèrin** (Durbuy), DFL s. v. baliveau. « des mauvaises branches de chaisnes, lesquelles empoischoient le croisement des porterins » Esneux 71, 21.3.1625.

452. **postê**, poteau ; montant de mur, de cloison en torchis, de porte etc. « l'hirtaige comme les messe [bornes] sont miese pardesoub et pendant à l'anglez posteau [montant d'angle, cf. *angléye*] entre laditte chambre et la maison et allant sur le coing dè muralle du grand mennaige [maison] emprès le chary [chartil], sans toucher ny empêcher le flot et saywaige de la court » 1579 Sprimont 3bis, 30 v^o ; « la thour, fourny, estable et place entredeux, comme le posteau de forre [du dehors?] et le posteau dudit estable et anglée portent droict vers la thour »

1586 ib. 4, 238 ; « ung posteau de laditte maison » 1597 Esneux 14, 208 ; « le montant ou postea faisant l'entredeux tant de la dite chambre que de la cuisinne » La Rimièrre 12, 18.3.1610 ; « il mancquoit un postait à la croissaute [croisée] de la voirier [veâlîre] » 1682 Voroux-lez-Liers 12, 122 ; « les maistres posteaux montant ne peuvent plus servir » 1685 Esneux 36, 194 v^o.

453. « postillons », chevrotines, petits plombs. « avec une carabinne chargée de postillon... sa carabinne chargée de postillons » Ouffet 52, 10.9 et 4.10.1657.

454. **potale**, niche dans un mur. « il fut là-même le [le pistolet de poche] mettre dans une petite pottalle qui se trouve au privé ou basse chambre [lieux d'aisances] de la maison dud^t s^r eschevin Ponthier » Esneux 75, 20.3.1745.

455. **potchète**, pistolet de poche (Forir). « dépose d'avoir veu le 4^e du courant, iour de jedy, à la maison du s^r eschevin Ponthier, après midy, Henry François Bataille avec deux pochette en mains et lequel requit le s^r Jacque André Ponthier, sergeant au service de Sa Majesté la reine de Hongrie, de charger l'une d'icelle, qu'il avoit poudre et bals pour ce faire, luy recommandant de la charger fort, que la poudre n'étoit pas des meilleur » Esneux 75, 15.3.1745 ; « pour aller foutter un coup de pochette ou pistolet à Arnold Bataille » ib. 77, 15.7.1771. Le mot se trouve dans *Choix de chansons et poésies wallonnes* et dans les *Noëls wallons*, 2^e éd., p. 302 ; dans ce dernier recueil, rectifier l'explication de la p. 349.

456. ***potê**, petit pot. « l'on auroit veü ledit Bartholemy faire cuire sur le feu un pottea de chair » Ouffet 52, 16.12.1625.

457. **pougnêye**, poignée, mesure de longueur. « pour s'avoir led^t filz, de tant abusé que de, contre toute deffence, soy retrouver au lieux de focrouboie avecq hache ou cougnée et illecq coper ung chaisne de sept pougnée gros sur le stocq [tronc], selon la visitation en faite par membre de ceste courte » Louv. 55, 14.11.1630.

458. **poumê**, pommeau, poignée. « luy donnat plussieurs cops

dè pommea de son espée sur la teste et incontinent apperceut qu'il en yssoit du sang corrant parmy son vissage » Ouffet 52, 22.5.1610.

459. **poultre**, DFL s. v. poulie ; ici : instrument de torture, sens perdu. Toussaint le galland est soumis à la torture froide : « estant eslevé à la polliere... estant dévalé de la poniere » Ouffet 52, 10.12.1611. Au dos de l'acte : « examen à la poniere de Toussaint le galland ».

460. **pojedje**, poil. « mouttons, woysons [oisons], cocq et poulhe d'Inde et aultres baistes tant en poullaiges qu'autrement » Ouffet 52, 1611 (s. d.).

461. **prêrèye**, prairie. « un preit que l'on dit qu'il at par louage de Poncelet Jalhay, icelle preraye extante au croupay [l.-d. à Martinrive] » Louv. 94, 24.7.1665.

462. **prusse**, prêt, déverbal de **pruster**, donner en prêt ; cf. *Textes* nos 216 et 346. « certaine prusse que Mathy de Struveaux avoit, ung temps passeit, faict à Henry son fils... que Massin devoit bien conoxhe [affirmer] ou noyr [nier] pour savoer ce ledit Mathy n'avoit faict des prust à son dit fils Henry » Tavier 54, 27.2.1546 ; « certains deniers que ly avoit prusteit » Esneux 2, 26.8.1527.

463. **prusti**, pétrir. « ung tinnea [bac] où l'on prusty... une tinne à prustir » Louv. 95, 3 et 9.7.1665.

464. **pureû**, passoire. « Item une tinne, un pureux de bois, un plateau et trois pot de pier » Louv. 98, 7.10.1669.

465. **pwèrtchî**, porcher. « qu'il a veü VII pourchia dedains le dessoutrainne pies [pièce], et veit que le pourchy de Montfort les fut requérir » Esneux 4, 1546 (s. d.).

466. **ra-**, préfixe reduplicatif. « que encor il [[Jonasse] se présumoit, après la paix faicte, de passer, rapasser allenthour de sa [de Jehan George] maison en chantant : C'est Jonasse qui passe, ce est la voix Jonasse ! » Louv. 66, 18.11.1599.

467. — 1. **rabate**, retrancher sur le prix. « se plaignoient

qu'il avoient perdu sur ladite marchandise ; pourquoy le déposant leurs rabattit un florin liégeois » Louv., 26.1.1622.

468. — 2. **rabate**, plate-bande. « les deux petits jardins avec les rabattes » 1770 Esneux, Tabelle VI, 240.

469. **rabawî**, gourmander, rabrouer. « il a oü dire Johan Pierson que quand il avoit sachy [tiré] lè quat plende [*lès cwâtes plintes*] por les gens qui bewint en le maison Albert, que Gertru luy reprenoit lè quarte et qu'il [elle] le rabawive por tant qu'il sachoit chy [si] plendre et que Gertru en weudive foux dedains une aultre quart quy astoit sur le lesson où qu'y n'y avoit rien dedains, et sela faizet-elle de quart à quart tant que le gobba [pot] de sur le lesson estoit plein » Esneux 4, 1546 (s. d.).

470. **racuser**, accuser, dénoncer. « et dist-èl [Magrit] qu'il a oü dire que Gertruid avoit donné à Lambert d'Evieux une chemize et y ne devoit point rakuze[r] Gertruid » Esneux 4, 1546 (s. d.).

471. **rafroyî**, défricher ; ce sens convient-il ici ? Albert Winand a « redemandé les islea [îlots] différentieux » au seigneur d'Esneux qui a répondu : « Bien raffroy-lè, ce wassent [et qu'ils aillent] à quy il debvent aller... Bien raffrie-lès, ce wassent où il debvent aller » Esneux 4, 21.3.1547.

472. « r a l e i g e » ; peut-être l'équivalent littéral de *râlédje*, *râladje* DFL s. v. rebut ; cf. *râlê*, vieillerie, G. II, 273. Le sens ici est « embarras, indécision », ou « abandon ». « Genon, la femme Johan d'Ogney, tesmoigne qu'elle at oyeut dire Jehenne, femme qui fut Johan Godefroy, venant avecq elle en la pireuze voye après le trespas dèd^t Johan Godefroy, et disoit lad^{te} Jehenne : Je ne sçay que je feray, car je demeure en grand raleige ; encor aviesmes acquerut ces terres à Servais, et sy luy avoit dict Johan que s'yl advenoit que les vouldisse relaissier foux [rétrocéder], que l'on devoit estre devantrain [cf. 193²], car le marchiet fut ainsy fait » Esneux 3, 16.9.1538.

473. **ramoner**, balayer (s. vieilli ; cf. toutefois *ramoner l'fjër*,

à Waremmé, DFL s. v. écouvillonner). « si aucuns des tesmoins disoit ou voldroit présumer de dire de l' [l'actrice] avoir vu seullement ramonner la cuisine ou faire aultre chose » Louv. 96, 16.10.1667.

474. **ra(s)côyî**, recueillir. « Piron de Quèrnémont at raschoieu et appelé ung mouche [*mohe*, essaim d'abeilles] sur le fieff... Rapportent une mouche trouvée et racoieu et puis perdue et emportée » Louv. 29, 25.10.1572 et 2.10.1573.

475. **rasse**, bois taillis. « led^t Vôttelet... lequel coppoit des raspes ou socquettes [petites souches] dedans ung petit bosquet » Esneux 71, décembre 1624 ; « led^t Hubert remonstre à ceste courte que les bois qu'il portoit estoient seulle raspe de petite importance » Louv. 55, 14.11.1630.

476. « **r a t e** » : « à rate de », à raison de. « Raskin Silvestre, manouvrier, a travaillé quatorze journées et demy à rate de quinze pattars chacune, fait icy : 11 florins, 2 ½ patars... at travaillez à l'endroit dudit moulin vingt trois journées à rate d'un florin par jour, et Simon son fils, manouvrier, vingt sept et demy à rate de quinze patars chacq journée ; portant le tout ensemble : 32 fl., 12 ½ pat. » 1689 Esneux 37, 82.

477. **ràyis'**, litt^t arrachis, terrain où l'on a arraché les souches ; ne survit qu'en toponymie. « Gerard le mareschael dépose qu'il at veü, luy estant sur leur rahist havant [houant] avecqz sa seure, Guilheame, filz Anthoine du mont, qui hassioet [faisait des gestes de menace] vers lè chaux dè heyd [*tchôtès hés*] dessous les roches » Esneux 71, 20.1.1622.

478. *si* **reclôre**, se renfermer. « s'estant ledit rapporteur rencloz en saditte maison » Louv. 55, 8.2.1629.

479. **redîmer**, racheter. « conditionné que led^t Bodchon la [rente] porat redimer à toujours parmy rendant l'argent à une des mains et le tressens à l'autre [moyennant qu'il présente le remboursement d'une main, de l'autre le terme en cours] » Esneux 6, 8.1.1554 ; « laquelle rente ledit Nicollas pourrat à tousiour redimer et extindre » 1687 ib. 24, 18 v^o ; « pour redimer

les rentes qu'ils ont affectées sur votre communaultez » 1692 Tilff 62, 7 v^o.

480. **riheûre**, reprendre, racheter, rédimier, syn. : « deligier, religier » ; « reschousse », « reshos(se) », rachat, syn. : « deligement ». « aux conditions teille que led^t sg^t concède et donne aud^t gran Jehan de pover rescheure et deligiez lad^{te} rente, voir dedens l'année tant seulement » Esneux 2, 18.5.1515 ; « condicioneit que s'il avenist qu'il euwist ou fuist proume [parent, proche], amys ou aultre ayant cause qui woulwist reschoure, redimeir et deligier lad^{te} rente » ib. 2.7.1519 ; « a rescheut, rachaité et deligiet la somme de IX stiers de spealte de rente héritable extant et gisant sur les heritaiges d'Embermont... par la vertu d'icelle reschousse » ib., 13.12.1523 ; « et là-meisme ledit Cola reschoyut et religat deux stiers de rente héritable » ib., 17.2.1528 ; « lesquelles pieces d'heritaige led^t Wéry les avoit resxhoieut hors des mains Lambert dè cherieux [alias : dè chargeux] » ib., 26.6.1531 ; « pourat redimer, religier et resxheure led^t muid de spealte » ib., 19.3.1534 ; « à condition que led^t Adan at resxhos à tousjours » ib., 20.4.1533 ; « à condition que se on luy resxhoieoit deden l'année, se doit avoir led^t Stienne l'argent à une des mains et le trescent à l'autre » ib. 3, 30.1.1537 ; « conditionné que led^t Andry doit ravoir l'argent à une des mains et le tressent à l'autre, che [si] ja advenoit qu'il y ait quelcque proixsme quy viengne à resxheur ladite rente » ib. 4, 10.5.1546 ; « qu'il at reskeu et redimer ung faux de four [foin] à Linart le pickart... et icelle reshosse faict l'an XV^e et XLVIII, le XIII^e jor de jung » ib., 30.7.1548 ; « chy [s'ils] n'on[t] point où led^t Pakea quy ait dict qu'il avoit resxheut ou reprin à des rivagoy [du rivage de Meuse] des arbres en ômont... lequel nous ont tesmoigné qu'il ont où Pacquea quy a dict comment yl avoit trouvé en ômont des rivagoy qui raily [arrachaient] des arbres et qu'y les [leur] resxhoit les arbres » ib. 5, 30.11.1548 ; « por faire la resxhoce et rédemption desd^{tes} deux terres en question » Louv. 54, 14.11.1600 ; « por s'avoir, luy et ses domesticques, de tant oblié et abusé que de recheure ses bestiaux que Rigal Anthone conduissoit en ferme » Louv. 55, 9.11.1630.

481. **rèhon**, manne sans fond, partie supérieure d'une mesure à grain. « Item un rexon de sty, deux boxneau [comp. *boh'nète* ; *Textes* n° 38], un sany [*sânî*] et un meleau [*mêlé*]... Item une serenne [*sèrène*] et un raxon de quate [*cwâte*] » Louv. 98, 7.10.1669.

482. **rèmidrumint**, réparation, amélioration. « condicioné que ledit Franchon doit estre et sera tenus de faire dè remidrement enthour ledit héritaige dedens deux ans prochain pour la somme de chincquante florins liegeois » 1472 Jupille 3, 35 v° ; « thochant des remiedrement qu'elle a fait faire sur ung certain héritaige qu'elle, lad^{te} Barbe, tint et manée présentement » Esneux 2, 25.2.1532.

483. « **renposter** », re-empeser, remettre à l'empois. « Item un faire [fer] à renposter avec une platinne de fer » Louv. 98, 7.10.1669.

484. « **respecté que** », considéré que, vu que. « respecté aussy qu'il y avoit tels quels parliers [*pârlî*] et advocats aud^t banc de Louvegny grand enemis aud^t demonstrant » Louv. 64, 4.10.1595.

485. « **ress** », sorte de philtre ; cf. l'article *trimblène*. « a oï dire Albert, fils Johan Pier, comment Winand, fils Gertruid, lui avoit dict qu'il avoit rapourté dè païs de Geldre delle ress, que, quand une jone fil[le] en aroit sur elle, qu'il [l']aroit bien à sa vollenteit, fouxce [fût-ce] la fil[le] dè plus grand conte d'Allemaigne » Esneux 4, 1546 (s. d.).

486. **rèye**, tringle. « Item que ledit Mathy at eu audit Henry un bois pour faire ung bras de charette et ung autre encor presque ausy vaillable pour faire des rèyes d'ypes [herses] » Louv. 95, 1.2.1653.

(A suivre.)